

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 octobre 2020

Le président, M. Pierre-Alain Bringolf, ouvre la séance à 19h30, à la salle polyvalente de Montoly, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe régieson qui renforce encore le dispositif ce soir.

En date du 6 octobre 2020, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP).

L'organisation de la séance de ce soir est la même que celle de la séance du 3 septembre 2020. Par cohérence avec les dernières mesures prises par le Conseil d'État, le port du masque est fortement recommandé afin de respecter les distances, à tout le moins s'agissant des déplacements des Conseiller(ère)s. Le président remercie chacun d'être attentif à cette mesure peu contraignante.

En ce qui concerne les micros, les Conseiller(ère)s sont priés de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller(ère)s ne sont pas autorisés à toucher le micro. Les rapporteurs des Commissions feront lecture des conclusions de leur rapport en se levant et en restant à leur place.

Enfin, dans le cadre des mesures de traçage de la Covid-19 et si ce n'est pas déjà fait, les membres de la presse et du public sont priés d'inscrire leurs coordonnées sur la feuille prévue à cet effet à l'entrée de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 13 excusés (Mmes Claudine Deprez, Nathalie Lamarque, Sabine Million-Courvoisier, Béatrice Saxer-Brown, Rosanna Vaccaro, MM. Sébastien Bertherin, Victor Braune, José Caiano, Moritz de Hadeln, Laurent Dorand, Arnaud Durand, David Mayer, Victor Mendes Boavista).

1 arrivera plus tard (M. Martin Ahlström).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

M. le Municipal Thierry Genoud est excusé pour la séance de ce soir.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- M. Evan Lock : relève que, contrairement à ce qui est indiqué sur l'ordre du jour envoyé aux Conseiller(ère)s, il n'était pas membre de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 74. C'est en effet M. Jean-Philippe Genoud qui en était membre et il remercie de bien vouloir corriger ce point.
- Par courrier du 8 septembre 2020, le Bureau a été informé de la démission de M. Christian Vernex, avec effet au 30 septembre 2020. L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant le précité aura lieu ce soir.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une motion :
 - Motion de M. Rupert Schildböck et collègues intitulée « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer sa motion séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Toutefois, vu l'ordre du jour provisoire déjà assez chargé et selon l'heure à laquelle il sera appelé à développer sa motion, il se réserve le droit de demander le report de son développement à la prochaine séance du Conseil communal.

La motion, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
 - Interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Quelles solutions pour les frais de transports des gymnasiens de Gland ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président déclare que M. Martin Ahlström, qui arrivera plus tard, a annoncé souhaiter la développer ce soir. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de deux Conseiller(ère)s.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 74** relatif à l'acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF).
8. **Préavis municipal n° 78** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021.
9. **Préavis municipal n° 79** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord ».

Préavis – Première lecture

10. **Préavis municipal n° 80** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur 3 ans.
11. **Préavis municipal n° 81** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol).
12. **Préavis municipal n° 82** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc.
13. **Préavis municipal n° 83** relatif à la création d'une « Commission des affaires régionales et intercommunales » et aux modifications des articles 41 et suivants du Règlement du Conseil communal.

Autres objets

14. Motion de M. Rupert Schildböck et collègues intitulée « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal ».
15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire ».

16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Marc Guibert et consorts intitulée « Incivilités et déprédations en ville de Gland, que fait la police ? et la Municipalité ? ».
17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Maurizio Di Felice et consorts, pour le groupe UDC Ville de Gland, intitulée « Covid-19, quel impact financier pour notre commune ? ».
18. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pascal Chollet intitulée « Développement économique et urbanistique de la ville de Gland et projet d'implantation de l'enseigne McDonald's ».
19. Interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Quelles solutions pour les frais de transports des gymnasiens de Gland ».

Divers

20. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement primaire et secondaire.
21. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de deux Conseiller(ère)s

Le président rappelle que, comme annoncé dans la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020, Mme Natacha Bello a présenté sa démission par courrier du 31 août 2020, avec effet immédiat.

En outre, comme dit précédemment, M. Christian Vernex a présenté sa démission par courrier du 8 septembre 2020, avec effet au 30 septembre 2020. Le président donne lecture de dit courrier.

Au nom du Bureau et du Conseil communal, le président regrette sincèrement cette démission et remercie M. Christian Vernex pour son engagement politique de longue date en faveur des affaires communales ainsi que des citoyens glandois. Durant ces années, ses contributions au sein de la Commission de gestion puis surtout de la Commission des finances ont été fort appréciées du Conseil. Le président lui souhaite désormais le meilleur pour ses activités professionnelles et privées.

Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite du parti politique « Gens de Gland » (ci-après : GdG) est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage de listes de deux nouveaux membres qui ont été transmises au Bureau.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, co-présidente du parti politique GdG, présente MM. Pierre Joye et Vincent Monney :

« Le GdG a le plaisir de vous présenter M. Pierre Joye, qui est né le 11 avril 1963 à Estavayer-le-Lac. Il est marié à Janique, et ensemble ils ont eu deux fils, Corentin, âgé de 28 ans, et Aurélien, âgé de 25 ans. Ils sont arrivés à Gland en 1987. Après un CFC d'électronicien en radio-TV, Pierre a obtenu un diplôme d'ingénieur en électricité à l'ETS du soir de Genève, suivi d'un diplôme de gestionnaire d'entreprise aux cours industriels du soir de Genève. Il est ingénieur en télécommunication au Service informatique de la ville de Lausanne depuis 25 ans. Pierre pratique le trail et la randonnée en montagne. En marge de ses activités, M. Pierre Joye est membre du Club Alpin et de Vaud Rando. Bénévole à l'Arboretum de l'Aubonne, il apprécie le jardinage et fait quotidiennement la cuisine. Les enfants volant de leurs propres ailes et les efforts de formation professionnelle devenant moins intenses, il dispose aujourd'hui de plus de temps qu'il souhaite mettre à disposition de ses concitoyens. ».

« Le GdG a le plaisir de vous présenter M. Vincent Monney, qui a 25 ans et habite à Gland depuis sa naissance, où il a effectué toutes ses écoles obligatoires. Vincent travaille à la Banque Pictet à Genève. Il a effectué son apprentissage. Depuis 10 ans, il travaille dans le Back Office du Service des événements sur titres. Il a effectué l'ACAD en cours d'emploi et a obtenu son diplôme en 2015. En 2018, il a été nommé mandataire commercial. Depuis bientôt un an, Vincent effectue un stage à temps partiel dans le département informatique afin de pouvoir partager ses connaissances business et surtout acquérir de

nouvelles connaissances dans les services informatiques. En marge de sa vie professionnelle, Vincent fait de la moto, principalement sur circuit, du snowboard et du fitness. Il apprécie les balades en plaine et à la montagne. Vincent est également membre de la protection civile. Il se réjouit de pouvoir participer au Conseil communal en tant que Conseiller car c'est pour lui l'occasion de prendre part activement à la vie communale de Gland et aussi d'apporter sa vision et sa sensibilité. »

Le président invite MM. Pierre Joye et Vincent Monney à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les remercie, les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations et de l'arrivée de M. Martin Ahlström, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020

- Le président relève qu'il a été constaté, malheureusement tardivement, que le postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland », développé dans la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020, n'était pas joint au procès-verbal. Les Conseiller(ère)s avaient reçu copie de ce document par voie électronique au mois de juin 2020, lequel peut également être téléchargé en ligne sur le site Internet de la Commune ou être obtenu auprès de la secrétaire.
- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : aurait un rajout à faire à la page n° 30, dans la réponse qu'elle a donnée à Mme Christelle Giraud-Nydegger concernant sa question sur l'évolution du dossier des tableaux numériques. À la ligne n° 12, elle aurait souhaité modifier légèrement sa réponse en ce sens que les bornes Wi-Fi seront prises en charge *en partie* par l'État et ne seront plus *totale*ment à la charge des communes.
- Les corrections demandées par Mme Christine Girod seront apportées au procès-verbal de la présente séance.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020 tel que modifié.

4. Communications du Bureau

- Le 31 août 2020, le Bureau et la Municipalité se sont réunis pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 14 septembre 2020 s'est tenue la séance commune entre le Bureau élargi, la Municipalité et les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal. Ces derniers ont certainement avisé les Conseiller(ère)s, lors des séances de préparation, des différents points de discussion, lesquels ont essentiellement porté sur :
 - Les élections communales 2021, notamment l'affichage et l'occupation sur le terrain des groupes politiques pendant la campagne.
 - Les points politiques au Marché.
 - La possibilité de l'abandon de l'envoi des courriers papiers pour le Conseil communal.
 - La participation et l'implication des Conseiller(ère)s communaux(ales) au sein des Commissions techniques, notamment lors de la rédaction des rapports.

- L'imposition des indemnités du Conseil communal.
- La relance du projet de système électronique de gestion du Conseil (système électronique de vote et éventuellement des moyens qui permettraient de faire l'enregistrement des documents pour le Conseil). Les Conseiller(ère)s seront bien entendu tenus au courant des prochaines démarches.
- Le traditionnel Tir de l'Amitié, suivi d'une excellente choucroute, s'est déroulé le samedi 26 septembre 2020. Circonstances obligent, la participation fut moins fournie que les années précédentes. Mais grâce à une organisation au cordeau afin de respecter les mesures de distanciation, 16 équipes se sont âprement disputées le trophée. Les deux équipes représentant le Conseil communal se sont correctement classées lors de cette édition, soit respectivement aux 8^{ème} et 11^{ème} places. Le président laissera le plaisir à M. le Municipal des sports Gilles Davoine de commenter la performance de l'équipe de la Municipalité.

Le président tient encore à féliciter les fines gâchettes du Conseil, et plus particulièrement celles et ceux qui ont reçu une médaille récompensant les meilleurs tireurs, à savoir :

- M. Daniel Richard, 27^{ème} avec 116 points.
- M. Christian Gander, 24^{ème} avec 118 points.
- Mme Anita Waeber, 17^{ème} avec 122 points.
- Mme Karine Teixeira Ferreira, 16^{ème} avec 124 points, meilleure femme de la compétition.
- M. Evan Lock, 4^{ème} avec 131 points, qui manque malheureusement le podium pour 2 petits points.
- Le 27 septembre dernier a eu lieu la votation fédérale populaire. C'est un Bureau légèrement renforcé qui a œuvré au dépouillement du scrutin fédéral en ce dimanche frais et pluvieux. Le président donne les résultats pour la ville de Gland, soit :
 - 4'171 votants sur 6'841 électeurs inscrits, soit une participation de 60,97 %.
 - Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) » : objet refusé par 2'847 non contre 1'227 oui, 44 bulletins blancs et 10 nuls.
 - Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) : objet refusé par 2'472 non, 1'506 oui, 129 blancs et 10 nuls.
 - Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) : objet accepté par 2'168 oui, 1'784 non, 137 blancs et 12 nuls.
 - Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) : objet accepté par 3'386 oui, 665 non, 56 blancs et 10 nuls.
 - Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat : objet refusé par 2'427 non, 1'586 oui, 111 blancs et 11 nuls.
- Le 28 septembre a eu lieu la rencontre avec la Municipalité pour la préparation de la séance du 12 novembre 2020, ainsi qu'un point de situation de la séance de ce soir.
- Le Bureau a eu le plaisir d'apprendre que, le 28 septembre 2020, M. Sébastien Bertherin, Conseiller communal, et son épouse ont accueilli le petit Jules. Au nom du Conseil, le président souhaite la bienvenue à ce nouveau citoyen glandois et transmet ses sincères félicitations aux heureux parents en leur souhaitant de ne pas cumuler trop de nuits blanches.
- Le 2 octobre 2020, le président a reçu à son adresse privée une pétition intitulée « Pour une alternative à McDonald's », dont le comité pétitionnaire est représenté par M. André Würigler, de Gland. Ainsi que le veut la procédure, le président donne lecture de cette pétition.

Dans la mesure où les demandes présentées dans la pétition portent sur des attributions de la Municipalité, elle lui sera transmise, étant précisé que, conformément à l'art. 79 du Règlement, le Conseil peut demander à la Municipalité de l'informer de la suite donnée à la pétition. Quelle que soit la suite donnée à la pétition, il y sera répondu.

- Par courriel du 5 octobre 2020, Mme Nitya Duella a présenté sa démission, avec effet immédiat, et le président donne lecture de dit courrier. Le Bureau prend acte avec regret de cette démission et le président souhaite à Mme Nitya Duella une enrichissante expérience à l'étranger, tout en espérant la revoir bientôt parmi cette assemblée.

Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite de la plateforme PS-Les Verts-POP est épuisée, cette dernière doit procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant Mme Nitya Duella aura lieu le 12 novembre 2020.

- Le 6 octobre 2020, le président a assisté à un séminaire destiné aux présidents des conseils communaux et généraux du district, organisé par le CEP et animé par Mme Amélie Ramoni-Perret, juriste à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Le thème de la soirée portait sur le droit de proposition des conseillers communaux et généraux. Parmi les points intéressants figuraient la question de la répartition des compétences entre la Municipalité et le Conseil communal, la gestion des préavis municipaux, les procédures de traitement des motions, postulats et interpellations, ainsi qu'un atelier de résolution de cas pratiques.

Le président profite de cette occasion pour remercier les autorités cantonales d'organiser de tels événements, lesquels contribuent à faciliter le processus de fonctionnement des parlements communaux de milice.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :
Arrivée :
 - dès le 5 octobre 2020, Mme Armelle Dupasquier, déléguée Citée de l'énergie, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU).Départ :
 - au 31 octobre 2020, Mme Héloïse Pocry, auxiliaire bibliothèque, au Service enfance et jeunesse.
- S'agissant de la Région de Nyon, en dehors des points de routine, les objets suivants ont été traités lors de la dernière séance du Conseil intercommunal du 24 septembre dernier, laquelle était passablement chargée :
 - préavis sur les comptes 2019;
 - rapport de la Commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2019;
 - préavis pour la modification du préavis n° 44/2019 concernant la reconduction du DISREN 2020-2025;
 - préavis concernant l'octroi d'un prêt à la SOFREN pour l'achat du bâtiment de la Grand'Rue 24 à Nyon. Il s'agit d'un bâtiment qui avait déjà été acheté par la SOFREN en 2018, mais cette dernière devait passer par la Région de Nyon pour obtenir le droit de pouvoir emprunter, ce qui n'avait pas été fait à l'époque mais qui est maintenant corrigé;
 - demande de crédit de CHF 80'000.- pour l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon;
 - demande de crédit de CHF 100'000.- pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève;
 - demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon. Il s'agit là de quelque chose qui va toucher directement la ville de Gland;
 - rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat de M. Francis Costiou pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par les communes. Ces taxes arrivent sur un fond qui est géré par la Région de Nyon, et le règlement, qui est un peu vieillot, doit être remis à jour. Ce point a été retranscrit au comité directeur par une commission.

Le Conseil communal a voté il y a peu la reconduction du DISREN pour 5 ans. La ville de Rolle a également accepté de justesse sa reconduction mardi passé, ce qui fait qu'elle est la 36^{ème} commune à le faire. Il reste donc 4 communes, dont 2 l'ont déjà refusé et 2 doivent encore prendre position. Pour mémoire, il y avait auparavant 38 communes pour le DISREN. L'objectif est déjà atteint puisque le DISREN pourra fonctionner même s'il y avait 4 non. Mais la Région de Nyon se réjouit quand-même de pouvoir accepter les communes qui vont encore voter sa reconduction.

- Le 26 septembre 2019 avait eu lieu « La nuit est belle ». Il s'agissait d'une expérience assez intéressante, même si parfois quelques éléments sont restés allumés pour des questions de sécurité. Une décision a été prise au niveau du Grand Genève, et la seconde édition de « La nuit est belle » - qui aurait dû avoir lieu cette année mais qui a été annulée, Covid-19 oblige – se déroulera le 21 mai 2021.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Espaces pour les artistes : la ville de Gland a récemment mis deux surfaces au concours pour une intervention artistique. Il s'agissait des deux escaliers de l'Avenue du Mont-Blanc et de la palissade de l'espace de tri de déchets située à Gare-Sud. Le jury, composé de la Commission culturelle, s'est réuni le 29 septembre dernier et la lauréate pour les escaliers de l'Avenue du Mont-Blanc est Mme Sarah Bovet.

Malheureusement, le jury n'a retenu aucun projet pour la palissade à Gare-Sud. Il sera vu par la suite si un nouvel appel à projet sera relancé ou si une commande auprès d'un artiste de la région sera directement faite.

- La saison culturelle a redémarré à Grand-Champ. Les vacances scolaire débiteront la semaine prochaine et plusieurs événements seront proposés, dont :
 - le mardi 13 octobre à 14h30, un ciné famille/ciné sénior, avec « Nicostratos le Pelican »,
 - le mercredi 14 octobre à 14h30, un ciné famille/ciné sénior avec « Un nouveau jour sur terre »,
 - le mercredi 14 octobre à 20h00, un film très intéressant qui a eu un très bon succès au Festival de Cannes, avec « Un divan à Tunis »,
 - le jeudi 15 octobre un afterwork à 18h30, au foyer du théâtre, avec « Albert Mark Band ».
- La Côte Flûte Festival : le festival de flûte a eu lieu malgré les difficultés liées à la Covid-19, avec 8 concerts au lieu des 40 prévus initialement. Malheureusement, la plupart des artistes n'ont pas pu se rendre au festival étant donné qu'ils venaient de l'étranger. Malgré tout, la qualité était au rendez-vous et cet événement est devenu un point de rencontre artistique entre des musiciens confirmés et des jeunes en devenir.
- Affaires sociales : Création d'une unité ORP-CSR, avancement du projet : l'ouverture de cette unité commune est envisagée au 1^{er} février 2021 à Gland, dans les locaux de la SEIC. L'Office régional de placement (ORP) de Nyon déménagera à Gland et une unité commune sera développée entre le Centre social régional (CSR) de Nyon, le CSR de Morges et le Service de l'emploi dans le but de pouvoir encore mieux réinsérer les personnes bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI).
- Santé : séminaires à la Salle des colonnes :
 - le 8 novembre, de 12h00 à 13h30 : Faire le plein de vitamines et minéraux pour attaquer la période hivernale.
 - le 13 décembre, de 12h00 à 13h30 : Comment prévenir les blessures lors des activités aux sports d'hiver.
- « Une tulipe pour la vie » : comme l'an dernier, la ville de Gland va participer au projet de plantation de massifs de tulipes en soutien à l'Association « L'Aimant Rose ». Le Service des espaces verts va planter plusieurs massifs dans notre Ville. En avril 2020 déjà, des centaines de milliers de tulipes ont éclo dans pas moins de 422 communes qui se sont engagées pour soutenir « L'Aimant Rose », avec la proportion d'une tulipe sur 8 de couleur rose – une femme sur 8 étant victime du cancer du sein en Suisse, représentant ainsi la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans – les autres tulipes étant blanches.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Promotion économique

- Les Conseiller(ère)s ont trouvé ce soir sur leur chaise le flyer du « Prix nouvelle économie ». Il s'agit d'un prix que la ville de Gland lance, non négligeable puisque le premier prix est de CHF 10'000.- et que le total des prix s'élève à CHF 16'000.-. Les candidatures sont à soumettre jusqu'au 1^{er} novembre 2020, les lauréats seront annoncés le 20 novembre et il est espéré pouvoir faire la remise des prix en décembre 2020. Le but est bien évidemment de promouvoir l'économie circulaire en particulier. Comme mentionné sur le flyer, il y a des éléments distincts qui sont la proximité, l'économie circulaire, l'innovation et le partenariat entre les acteurs locaux. Le premier prix sera décerné à celui qui va vraiment aller dans le sens justement de l'économie circulaire en général et qui réunira tous ces critères, en mettant en avant le tissu économique local. Trois autres prix de CHF 2'000.- seront décernés pour chacun des critères mentionnés, par exemple l'entreprise qui se remarquerait plus pour la proximité, pour l'innovation ou encore pour le partenariat entre acteurs locaux. Toutes les informations à ce sujet se trouvent sur le site Internet www.gland.ch/prix-nouvelle-economie. Il remercie les Conseiller(ère)s de transmettre cette information au plus de gens possible, le but étant aussi d'aider les entreprises locales par ce biais-là. Quelques dossiers ont déjà été reçus et il pense que, pour l'instant, il s'agit de quelque chose de très positif et le succès devrait être au rendez-vous.
- Aujourd'hui, la ville de Gland a fait l'objet d'une publication dans l'édition « terroir » de « La Côte Hebdo ». L'objectif était de mettre en avant le potentiel du terroir glandois et de contribuer à l'image dynamique et positive de la Ville en phase avec les tendances 2020, avec notamment une partie sur le marché.
- La page Facebook « Gland économie » a été créée, avec pour objectif bien évidemment une visibilité dans les médias locaux et des échanges avec les acteurs économiques et la population.

Finances

- Un emprunt à court terme de CHF 3 Mios a été renouvelé pour 3 mois auprès de Swissquote, avec échéance au 18 décembre 2020, au taux de - 0.28 %.
- Parmi la population glandoise, plus de 700 personnes ont déjà adhéré à la facturation e-bill, ce qui représente une bonne progression à ce niveau-là.
- Lors des précédentes séances, il avait déjà parlé de la problématique rencontrée avec Postfinance en ces temps de taux d'intérêts négatifs, avec une limite à ne pas dépasser. Cette limite était jusqu'à maintenant fixée à CHF 12 Mios et au-dessus des intérêts de 0,75 % devaient être payés sur toutes les sommes dépassant ce montant. À partir du 1^{er} décembre 2020, cette limite va descendre à CHF 8,7 Mios, peut-être à CHF 9 Mios selon les négociations en cours, toujours avec 0,75 % d'intérêts, et cela est un problème dans la mesure où la ville de Gland a passablement de liquidités.

Sports

- L'inauguration de la patinoire aura lieu le 6 novembre 2020, sur inscription. Cela sera évidemment un peu plus compliqué, mais comme c'est à l'air libre, la Municipalité a bon espoir de pouvoir faire une inauguration digne de ce nom.
- Le 8 novembre auront lieu les dimanches sportifs, avec notamment du rugby, du foot, du ski training et du yoga. Puis les 12, 19 et 26 novembre auront lieu les sorties running et marche, suivies d'une raclette, le 13 novembre une initiation au broomball, le 4 décembre une silent disco et le 5 décembre la nuit du fitness aux Tuillières.
- S'agissant du résultat au sondage concernant le Centre sportif, tant sur place le 30 août lors de la présentation qu'en ligne, 154 réponses ont été reçues, ce qui est encourageant. La Municipalité est très satisfaite puisqu'il y a eu 72,7 % de « bravo, très beau projet » et 26,7 % de « intéressant avec quelques améliorations ». Reste 0,6 %, soit 1 personne, à qui le projet ne séduit pas du tout. Ce qui est aussi encourageant, c'est que ce sont les mêmes proportions des gens qui apprécient tant les emplacements choisis que les types d'activités, avec un gros plus pour le Street Workout – et cela fera plaisir à certains puisqu'un postulat est en cours à ce sujet. Parmi les activités les moins plébiscitées se trouve le stand de tir, probablement à cause des nuisances que cela engendre.

- Concernant le Tir de l’Amitié, il est sûr que la Municipalité a été excellente, comme d’habitude.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Relax’Resto + VIVAG : le Relax’Resto a définitivement pris ses marques au restaurant scolaire, avec sa nouvelle organisation. Il accueille quotidiennement (sauf le mercredi) une cinquantaine d’enfants issus des 7P et 8P, ainsi qu’une cinquantaine d’élèves issus des 9S à 11S, qui eux profitent de l’accueil qui leur est attribué d’une manière libre.

Une fois le repas consommé, les enfants de 7P et 8P sont invités à participer à des activités sportives, aller à la bibliothèque ou faire des jeux de société. Pour rappel, ils sont sous surveillance jusqu’à la reprise de l’école.

L’ensemble des acteurs ont maintenant pris leurs habitudes et le rythme s’améliore constamment. Eldora gère toujours la partie de l’organisation et de la restauration, alors que l’accompagnement et la surveillance sont gérés par deux jeunes auxiliaires engagés par la ville de Gland et par le groupe de VIVAG. Elle tient vraiment à souligner encore une fois la très forte et bonne collaboration qui règne avec les bénévoles de VIVAG et de la ludothèque, et elle les remercie pour leur implication et leur volonté d’amélioration constante.

- Passeport-Vacances : le Passeport-Vacances aura lieu du 12 au 17 octobre 2020. Ce sont 375 enfants, dont 200 Glandois, qui participeront à cette semaine de découvertes. Environ 140 visites et activités sont proposées. La Municipalité remercie vivement le comité du Passeport-Vacances pour l’organisation de cette semaine au service des enfants et des familles, ceci malgré le contexte sanitaire et les contraintes qui sont liées à cette situation.
- Centre aéré d’automne : 25 enfants sont inscrits à ce Centre aéré d’automne, lequel se déroulera durant la seconde semaine des vacances d’automne, soit du 19 au 23 octobre 2020, sous le titre « Saveurs d’automne ».

La thématique de cet automne est de faire vivre aux enfants une expérience d’ateliers culinaires du champ à l’assiette. Ce projet est inédit en Suisse romande et permet de faire réaliser aux enfants la transformation des aliments et découvrir des domaines agricoles et de pêche de la commune de Gland.

Il s’agit d’une caravane de chantier qui a été transformée en cuisine mobile, qui sera stationnée dans trois lieux à Gland : au Baribois, aux Avouillons et à la Petite Lignière. Au travers des 3 ateliers présentés, les enfants pourront découvrir des recettes proposées en fonction des produits de saison.

L’équipe encadrante est composée d’une responsable et de 3 monitrices, toutes intervenantes à la Pause Déj’.

Une cuisinière formée pour accompagner des écoles permettra de faire vivre ces activités tout en respectant les normes sanitaires en vigueur.

En plus des activités culinaires proposées, l’équipe met en place, comme à chaque Centre aéré, des activités sportives, ludiques et créatives.

- Soirée Quizz 2020 : le jeudi 19 novembre 2020 aura lieu le Dîner Quizz 2020, soirée de réception des jeunes Glandois atteignant leur majorité civique.

Au vu de la situation de la Covid-19, il y aurait un petit changement dans la mesure où l’apéritif sera annulé. La soirée débutera directement avec un repas servi à table à 19h00, toujours à la salle communale de Gland. Au lieu de la traditionnelle fondue, un repas sur assiette sera servi. Le Service jeunesse reste attentif à l’évolution de la situation sanitaire et prendra les décisions y relatives, si cela devait s’avérer nécessaire, mais il est vivement espéré pouvoir organiser cette manifestation pour les jeunes qui arrivent à 18 ans.

- Pétition de parents d’élèves de Mauverney : le 1^{er} octobre dernier, une rencontre a été organisée à la salle communale de Gland réunissant des délégations de l’Association des Parents d’Élèves, la direction de l’établissement primaire, le service Enfance-Jeunesse et un groupe de parents d’élèves de

Mauverney, auteurs d'une pétition portant sur l'accès à la cour d'école, soit dans le périmètre scolaire, à la rentrée de mai 2020 post Covid-19. La discussion a été nourrie et constructive. Chacun(e) a pu s'exprimer et faire part de ses craintes, de ses questions, et aussi de ses contraintes. Elle remercie le Service enfance et jeunesse qui a géré cette séance et elle espère vivement que la suite sera positive pour tout le monde.

- Parlement des Jeunes : tout à l'heure, le Parlement des Jeunes a tenu son assemblée générale. À cette occasion, le comité a été renouvelé. M. Fabio Pereira en est désormais le nouveau président.

Le nouveau comité a plein de projets, notamment la question de l'âge auquel on peut entrer au Parlement des jeunes, qui est de 18 ans actuellement et dont il est souhaité qu'elle soit abaissée à 16 ans, l'organisation d'un festival, d'ateliers d'écriture, de tournoi de e-sport et de sports, de diverses activités selon les saisons, pourquoi pas un rallye à Pâques, une fête de Noël ou d'Halloween. Voilà les sujets auxquels le nouveau comité aura à s'occuper ces prochaines semaines.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Concernant les transports régionaux, les lignes suivantes ont rencontré une augmentation de fréquentation en 2019 :
 - la ligne n° 820 Nyon-Gland-Begnins-St-Cergue : + 6,7 %;
 - la ligne n° 830 Gland-Burtigny-Bassins : + 0,1 %;
 - la ligne n° 835 Gland-Gilly-Rolle : + 4,4 %;
 - la ligne n° 836 Gland-Dully-Bursinel-Rolle : + 8,3 %.

Une bonne nouvelle a également été reçue de la Direction générale de la mobilité et de la route, qui a décidé de baisser le coefficient de desserte de Gland de 0,4 points, c'est-à-dire de passer de 1 point à 0,6 point. Cela signifie une économie d'environ CHF 290'000.- pour la Commune pour 2021, tout en conservant la même qualité de prestations. La motivation de cette décision prise par la DGMR est la suivante : les trains RégioExpress qui desservent Gland sont maintenant prolongés jusqu'à Annemasse et St-Maurice. En conséquence, la DGMR a considéré que ces trains faisaient désormais partie de la catégorie InterRégio, puisqu'ils traversent plusieurs cantons et deux pays. Les coûts de cette ligne ne sont plus pris en compte dans la répartition des frais régionaux, ce qui fait donc baisser le coefficient et évidemment les coûts.

- Comme mentionné dans le quotidien « La Côte » de ce jour, le marché d'été va continuer jusqu'au 28 octobre 2020. Dès le 4 novembre 2020, le marché sera en mode hiver, c'est-à-dire que la route ne sera plus fermée à la circulation, sauf pour les deux marchés de Noël des 9 et 16 décembre 2020 qui sont en train d'être organisés. Durant ces deux marchés spéciaux, les partis politiques pourront être présents en vue des élections communales de 2021.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Concernant le Vieux-Bourg, la mise à l'enquête a eu lieu entre le 28 août et le 28 septembre 2020 et est donc terminée. 15 oppositions ont été reçues, lesquelles sont parfois contradictoire les unes avec les autres. Aucune de ces oppositions se semble aujourd'hui pouvoir bloquer le projet, ni le ralentir d'ailleurs pour le moment.
- À Mauverney, la fin des travaux relatifs à l'eau sous pression et au gaz au niveau des réseaux est prévue pour la fin des vacances d'automne. Vont ensuite suivre les réseaux électriques de moyenne tension et c'est donc uniquement à la fin de l'année ou au début de l'année 2021 qu'auront lieu les fouilles un peu plus profondes pour les réseaux d'assainissement. Tous ces travaux devraient être terminés normalement avant Pâques, c'est en tout cas ce qu'assure le mandataire.
- S'agissant de l'éclairage public, le remplacement des lampadaires de type Ypsilon sur gare, soit les lampadaires verts qui partent en « Y », devrait être terminé d'ici la mi-novembre 2020. En parallèle, les socles des lampadaires situés sur l'Avenue du Mont-Blanc doivent être refaits et les travaux devraient se terminer d'ici la fin novembre 2020.

6. Communications des représentants des entités intercommunales

Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.

- M. Rupert Schildböck : était prêt à intervenir pour donner un résumé de la dernière séance du Conseil intercommunal de la Région de Nyon, mais comme M. le Syndic Gérald Cretegy en a déjà largement parlé, il va se limiter à donner quelques éléments supplémentaires sans le support technique qu'il avait préparé.

Lors de la dernière séance, le Conseil intercommunal a testé un vote électronique et a terminé la séance avec un vote d'intention demandé par le Bureau relatif à l'introduction d'un système de vote électronique. Un préavis du Bureau est prochainement attendu à ce sujet pour savoir s'il faut ou non aller de l'avant avec ce système. Il croit savoir qu'il y aura aussi à l'étude un système de prêt de ce matériel acheté par la Région de Nyon aux communes le désirant.

Les comptes 2019 ont été adoptés, avec une perte au 31 décembre 2019 de CHF 310'813.90.

Le Conseil intercommunal a adopté et donné décharge au comité de direction de la gestion de l'exercice 2019. La Commission de gestion a déposé 17 recommandations à l'attention du CoDir et les réponses sont attendues avec intérêt.

Quelques préavis sont à venir prochainement, notamment concernant le budget 2021, le soutien à l'Usine à Gaz à Nyon, l'aménagement du parking de la Givrine et la réponse du CoDir au postulat de M. Michel Girardet relatif au soutien au sport par la Région de Nyon.

Deux sièges sont encore vacants au Comité de direction concernant les dicastères environnement et investissements régionaux.

- M. Rasul Mawjee : déclare que la dernière séance du Conseil intercommunal du RAT a eu lieu il y a une quinzaine de jours et il aimerait tout d'abord féliciter Mme la Municipale Christine Girod, présidente du CoDir, pour la bonne gestion de cette structure. Le RAT a un chiffre d'affaires d'environ CHF 24,5 Mios sous sa gestion. Les résultats de 2019 ont démontré un excédant de recettes de CHF 457'000.-. Pour 2021, la part communale budgétée pour Gland sera de CHF 3'787'000.-, représentant une participation de 36,81 % aux coûts de prise en charge des enfants. La participation de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (ci-après : FAJE) pour le personnel pédagogique est confirmée pour 2021 et y contribuera à hauteur d'environ CHF 3'750'000.-. Avec les 16 communes qui font partie du RAT, Gland représente environ 50 % de l'utilisation. Comme déjà dit, pour l'année 2019, il a résulté un excédent de recettes de CHF 457'000.-, avec un flux financier en faveur du réseau de CHF 285'000.- et un flux financier vers les structures de CHF 109'000.-. Ceci démontre la raison d'être des structures et de la solidarité entre les structures et son bon fonctionnement, parce qu'un équilibrage se fait.

Comme on le sait, l'année 2020 est fortement marquée par la Covid-19, et les structures ont dû fermer du 17 mars au 11 mai 2020. Pendant cette période, l'accueil familial de jour a fonctionné et 38 accueillantes en milieu familial (ci-après : AMF) ont accueilli 52 enfants, principalement ceux dont les parents étaient mobilisés dans les professions de la santé et de la sécurité de l'État. Pendant cette période, tous les salaires ont été payés à 100 % et, en ce qui concerne la couverture du RAT, les premières démarches ont exclu les institutions exploitées par les pouvoirs publics. Néanmoins, certaines structures ont reçu une couverture pour RHT, et particulièrement les AMF, et d'autres contributions sont encore attendues. Le manque à gagner qu'il y a eu pendant cette période a été d'environ CHF 3 Mios, couvert à hauteur de CHF 1 Mio par les communes, la FAJE a versé des doubles tranches pour aider à la trésorerie, et certaines communes ont suspendu le paiement du loyer des structures pour finalement faciliter les liquidités du RAT.

Dans la partie gestion, le CoDir a décidé de devenir une entreprise formatrice en engageant un apprenti. Un nouveau responsable pour l'administration et les finances a également été engagé.

Concernant la capacité, des nouvelles structures ont été créées à Arzier-Le Muids, à Trélex où il y a eu une augmentation de places, à Vich où il y a les « Vichkings » et à Gland avec l'UAPE « La Paix ». Par contre, 122 enfants sont encore actuellement en liste d'attente.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 74 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF)

- M. Christian Gander, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Avant l'affectation et/ou la transformation des bâtiments sis sur la parcelle n° 563, la Municipalité présentera au Conseil communal une vision globale des besoins en termes de locaux, notamment en rapport avec le futur quartier Gare-Sud.
 - La Municipalité étudiera l'opportunité de regrouper l'Administration communale et tous les Services sur la parcelle n° 563.
 - La Municipalité se positionnera sur l'utilisation de ces locaux en termes de répartition utilisation publique, utilisation privée.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Maurizio Di Felice : déclare que ce préavis a été déposé au mois de juin 2020, sous sa présidence, et il déplore qu'il ait fallu à la Commission technique autant de temps pour rédiger ce rapport qui, à son avis personnel, manque de substances. Cependant, vu l'importance de ce dossier et le montant qui est en jeu, le groupe UDC recommande d'accepter ce projet.
- M. Guillaume Labouchère : explique que de son côté il n'y a pas eu de rapport de minorité parce qu'il n'y aurait simplement eu que quelques lignes, en tout cas moins d'une page. Il a un peu de peine aussi avec le rapport de la Commission technique parce que les vœux sont exactement les points auxquels il faudrait répondre avant de pouvoir se prononcer. S'agissant de la COFIN, il répète les buts de cette dernière, qui sont au nombre de trois et qui sont courts :
 - *Les ressources sont-elles utilisées de manière économe ?* Difficile à dire, on ne sait pas ce qu'il va advenir de cet endroit.
 - *La relation entre le coût et l'utilité est-elle avantageuse ?* Quelle utilité, il se le demande.
 - *Les dépenses consenties ont-elles l'effet escompté ?* Comment pouvons-nous nous prononcer alors que nous ne savons pas à quoi sera utilisé cet endroit ?

À son avis il s'agit surtout d'une carte blanche pour la Municipalité et il sera vraiment difficile de se prononcer, parce que tout est très flou actuellement. Et c'est vrai que pour ce montant-là il a un peu de peine à donner un blanc-seing à la Municipalité, parce qu'on parle à nouveau de CHF 17 Mios, plus encore CHF 4 Mios et il y aura encore d'autres projets. Il recommande surtout aux Conseiller(ère)s de renoncer à cette dépense. Il aimerait aussi ajouter que, dans le budget de l'année passée, le Conseil a quand-même identifié pour plus de CHF 60 Mios de dépenses. Donc partir avec CHF 17 Mios, plus encore CHF 4 Mios et ce qui suivra, que ne pourra-t-on pas faire ?

- M. Michel Girardet : a forcément lu avec attention le préavis et les rapports et il avoue avoir de la peine à être convaincu. Est-ce que l'on doit tout simplement acheter cette parcelle sur la base d'une simple opportunité ? Parce que finalement on ne parle pas de CHF 17 Mios, ni même de CHF 21 Mios avec les CHF 4 Mios supplémentaires déjà annoncés dans le préavis. En première lecture, il avait demandé si une estimation, même sommaire, pouvait être faite au sujet des frais qu'il faudrait engager pour aménager le bâtiment, ne serait-ce que sur les points des besoins identifiés. Absolument rien sur ce point n'est mentionné dans les deux rapports. Quand par exemple on parle d'une bibliothèque de 1'000 m², il est absolument certain que la transformation des locaux existants sera

fort onéreuse compte tenu de la configuration actuelle du bâtiment. On ne sait pas non plus si les transformations seront péjorées par des désamiantages. Donc, finalement, on va arriver à combien ? CHF 25 Mios, CHF 30 Mios, plus ? On est dans le flou total mais on s'en fiche, parce que c'est simplement une opportunité à saisir. Il est tout à fait d'accord avec la nécessité d'acquérir des terrains pour le futur. Mais malgré ce que l'on dit, il existe encore des terrains sur la commune de Gland, en zone industrielle, ne serait-ce qu'en face du WWF, de l'autre côté de la route, dont on peut estimer aujourd'hui le coût à environ CHF 350.- le mètre. Il aimerait également rappeler la nouvelle loi du 1^{er} janvier 2020 qui donne un droit de préemption à la Commune sur tous les terrains mis en vente à partir de 1'500 m² et dont les propriétaires sont obligés d'annoncer à la Commune. Cela donnera sans aucun doute des opportunités pour le futur pour la Municipalité. Le fait de disposer de terrains et de nouveaux locaux est sans aucun doute une bonne chose pour répondre aux besoins continuellement croissants de la ville de Gland. Mais transformer coûte cher, même très cher. À Gare-Sud, la Municipalité a déjà annoncé qu'il y aura un bâtiment administratif. La possibilité d'un autre bâtiment communal est prévue à l'emplacement de la Maison Rose. Lors du préavis de 2014 relatif à la démolition de cette dernière, il a bien été mentionné qu'un projet du bâtiment sera réactivé d'ici une dizaine d'années. Y aménager des locaux pour sociétés, salles de conférences, maison de quartier, archives, etc., tout cela peut être envisagé dans ces bâtiments. En construisant, on dispose d'installations et d'infrastructures modernes et performantes pour un coût bien moindre que lorsqu'il faut adapter ou transformer un bâtiment qui a bientôt 50 ans. Ce soir, rien qu'avec ce préavis et ceux qui suivront pour les aménagements de ce bâtiment et celui du Vieux-Bourg présenté en première lecture et dont les travaux sont par contre absolument indispensables, on est déjà à plus de CHF 40 Mios. Alors saisir des opportunités, oui, mais pas à n'importe quel prix.

- M. Yves Froidevaux : relève que cela lui fait bizarre de se lever pour défendre ce préavis. M. le Municipal Gilles Davoine pourra témoigner qu'il était l'une des personnes les plus critiques et les moins convaincues de ce projet dans les premiers débats au sein de la Commission, notamment sur l'absence de vision claire et un coût probablement trop cher. Pourquoi a-t-il changé d'avis ? Il l'a d'ailleurs fait avec conviction et a aussi déjà défendu ce projet auprès du groupe socialiste, ce qui pourrait surprendre certains.

Le premier point – et il va quand-même défendre le travail de la Commission puisque cela a été mis en avant – est que la Commission a eu différents échanges avec la Municipalité et, en annexe au rapport, figure un document de 7 ou 8 pages reprenant les questions posées et les réponses apportées par la Municipalité. Comme les membres de la Commission technique ne voulaient pas paraphraser ces différentes réponses et les mettre dans le rapport, ils ont considéré que finalement ce document, qui est clair, serait annexé au rapport. Il est vrai que tout le travail effectué par la Commission a pris du temps, il a fallu prendre du temps pour comprendre, pour convaincre les gens, pour y voir un peu plus clair. Certes la lumière ne fut pas totale à la fin des échanges, mais elle est suffisante à son sens.

Concernant le sujet de l'amiante, les membres de la Commission, dans leur première séance, ont demandé un rapport à ce sujet, lequel leur a été fourni plus tard et qui montre qu'il n'y a pas d'élément extrêmement inquiétant par rapport à ce point-là.

Ensuite, sur ce qu'a dit M. Michel Girardet tout à l'heure sur le coût des rénovations, pourquoi la Commission n'a-t-elle pas indiqué ce montant ? Tout simplement parce que ce montant est indiqué dans le préavis. Il suffit donc de lire le préavis pour avoir une première estimation, probablement ce sera un peu plus, mais il y a une première estimation que l'on trouve dans le préavis.

Il aimerait enfin revenir sur les vœux, qui sont pour lui un élément important. Alors certes ce ne sont que des vœux mais, en tout cas en ce qui le concerne, il tenait à ce que ceux-ci soient indiqués. Et il ne votera pas la moindre transformation de ce bâtiment sans qu'il ne soit répondu à ces vœux.

Ce qui lui semblait important finalement, c'était aussi de se dire que la Commune a différents bâtiments : Montoly où il y du personnel communal, il y aura Gare-Sud, il y a actuellement en-dessus de l'ancienne Coop des bureaux qui sont loués par la Commune pour le Service jeunesse et la culture sauf erreur, il y a le bâtiment historique. Mais avec la rénovation du Vieux-Bourg, veut-on réellement garder une présence de l'Administration à cet endroit là ? Et tous ces espaces méritent d'être repensés. Finalement, qu'est-ce qui doit être au bon endroit et à quel endroit ? L'idée est vraiment de se dire que l'on a l'opportunité d'avoir ce bâtiment et qu'il faut repenser l'espace, repenser les buts de

ces bâtiments. Est-ce à Gare-Sud que doit être la bibliothèque ou ici ? Faut-il faire la bibliothèque dans le bâtiment historique de la Commune, ce qui serait aussi une opportunité et peut-être que cela donnerait aussi du charme à ce lieu ? Finalement c'est peut-être une opportunité de réfléchir et de repenser à la fois à l'Administration mais aussi au Service de la population. Certes c'est probablement relativement cher, mais à un moment donné il y a un acheteur et un vendeur qui se mettent d'accord sur un prix. Là on est entre les deux estimations qui ont été proposées et ce terrain offre aussi un potentiel important en terme d'espaces et de possibilités de constructions postérieures. Même si de son côté il souhaite que la vision de la Municipalité soit transmise aux Conseiller(ère)s avant tout projet de transformation intérieure et d'adaptation des bâtiments pour une utilisation plus précise – il ne parle pas de l'enveloppe parce qu'il pense que c'est autre chose – et c'est pour lui un élément important car il ne votera pas s'il n'y a pas ces informations-là, il invite les Conseiller(ère)s à accepter ce projet, même s'il y a encore beaucoup de travail. Et, à son sens, on n'est qu'au début d'une réflexion importante à mener.

Il aimerait ajouter que la visite du bâtiment l'a étonné en bien. Ce bâtiment est intéressant, des rénovations importantes ont déjà été faites à l'intérieur, le bâtiment d'en-dessous fait moins rêver, c'est un Portakabin amélioré qu'il faudra peut-être réhabiliter d'une manière ou d'une autre.

Il propose donc aux Conseiller(ère)s d'accepter ce projet mais de rester extrêmement attentif(ve)s sur les suites qui seront données et sur les propositions qui seront faites par la Municipalité.

- M. Rasul Mawjee : déclare qu'il y a une réflexion qui lui apparaît en écoutant les discussions, c'est que l'on a l'habitude de voter des préavis d'utilisation, d'usage, d'exploitation, de commodités. Des préavis sur lesquels on investit sur 10, 15 ou 20 ans, et ensuite la chose est usée, vieille et doit être changée. Le préavis présenté aujourd'hui est complètement différent. On nous demande d'acheter un terrain, un bien qui ne s'usera pas, qui ne deviendra pas vieux, qui ne sera pas démodé dans quelques temps, mais que l'on pourra utiliser et adapter aux besoins de la Commune aujourd'hui, aux besoins de la Commune dans 10 ans, et peut-être aussi aux besoins de la Commune dans une cinquantaine d'années. Nous savons que la Commune se développe, qu'elle aura besoin d'écoles, de garderies, de bibliothèques et de beaucoup d'autres choses, et peut-être que la vie sera différente d'ici 20 ou 30 ans. Donc il pense que l'acquisition de terrains est intéressante. Certes le prix est cher. Aujourd'hui, payer CHF 17 Mios, c'est énorme pour le terrain qui est là et pour les bâtiments. Mais ce n'est pas un coût de rentabilité immédiate, de rendement financier ou de bien-être des besoins de la Commune que l'on regarde sur du court terme. Il faudrait simplement être visionnaire et se demander si, dans 30 ans, on en aura fait un bon usage. Et il pense que même si ces CHF 17 Mios sont très chers payés, il faudrait le faire et il soutient ce préavis.
- M. Gilles Davoine : remercie les intervenants et est d'accord avec tout ce qui a été dit, même avec les interventions qui sont contre. Depuis le début, la Municipalité a dit que ce préavis n'est pas parfait parce qu'elle a dû aller assez vite, c'était une opportunité. Il entend donc tout à fait le manque de vision globale, mais la Municipalité n'a pas eu ce temps-là, n'a pas eu cette possibilité-là. Il entend également tout à fait les vœux présentés par la Commission technique, lesquels lui paraissent parfaitement logiques et cohérents sur le fait que, si on a la chance de pouvoir acquérir ce terrain ce soir, il va falloir que la Municipalité présente une vision globale avant d'aller plus loin. C'est certain et il ne pense pas que la Municipalité ait dit le contraire, c'est tout à fait logique. Il est effectivement vrai aussi que c'est une sorte de carte blanche donnée à la Municipalité. Alors ce ne sera peut-être pas aux Municipaux actuels, car il rebondit sur ce qu'a déclaré M. Rasul Mawjee : il pense effectivement que l'on est en train de parler de 10, 20, 30 ou 50 ans peut-être. Ce n'est donc vraiment pas à la Municipalité que l'on donne une carte blanche, mais bien à la Commune, à nous, parce que l'important dans cette histoire c'est toujours d'être propriétaire du terrain. Quand on est propriétaire du terrain, là on peut faire les projets. Combien de fois, à la promotion économique par exemple, des gens viennent présenter un projet et demander à la Municipalité s'il y a des possibilités, si elle peut faire un partenariat, etc., et elle en serait très contente, mais elle n'a pas ces terrains.

Le seul point sur lequel il ne rejoint pas les gens qui sont intervenus, c'est avec M. Michel Girardet, parce que certes une L3PL est actuellement en vigueur, mais elle ne concerne absolument pas ce type de terrain. Là on est en zone industrielle et, selon la L3PL, la Commune ne peut acquérir des terrains que dans une zone d'habitation puisque l'on ne peut faire sur ces zones que des logements d'utilité

publique. Or ces derniers ne peuvent pas être faits dans une zone industrielle et il est donc absolument impossible d'acquérir ces terrains via le droit de préemption donné par la L3PL. Il voit M. Michel Girardet secouer la tête, mais c'est le cas. Il le lui promet tant qu'en qualité de Municipal que d'avocat. La Municipalité le fait régulièrement, des droits de préemption lui sont fréquemment demandés lorsque parfois les notaires ne font pas forcément tout leur travail et envoie le tout à la commune et attendent de voir ce qu'il adviendra. En vérité, si vous avez une surface de plus de 1'500 m² mais que vous êtes dans une zone qui ne permet pas la construction de logements d'utilité publique – et c'est le cas pour cette zone-là – et bien vous n'êtes pas soumis au droit de préemption. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Et qui plus est, on ne peut pas préempter sur ce genre de terrains et puis il n'y a en a pas à vendre. Alors évidemment que la Municipalité n'irait pas acheter la parcelle du WWF s'il y en avait une à vendre juste à côté pour trois fois moins cher. Il n'y en a pas. Mais c'est avec le terrain que la Municipalité va toujours pouvoir faire des projets, et on le voit par exemple avec Gare-Sud. Certaines personnes demandent toujours une boucherie par exemple; et bien la Municipalité ne peut pas subventionner les bouchers, parce que sinon elle devrait subventionner tout le monde, il y aurait un problème d'égalité de traitement. Si on veut faire quelque chose, on est obligé d'être propriétaire et à partir de là peut-être prévoir un local, par exemple pour un boucher qui pourra à ce moment-là s'installer à Gland. La pétition dont il a été fait mention en début de séance, laquelle demande finalement à la Municipalité en lieu et place du McDonald's de créer un établissement public qui aurait plein de vertus que le McDonald's n'aurait pas, et bien cela aussi serait possible en réalité que si la Commune est propriétaire d'un terrain, si elle a le foncier. Et la Commission technique a eu cette excellente idée de demander à la Municipalité, et cela était très intéressant afin d'avoir une fois pour toute une vision globale réunie sur un seul document, la liste de tous les terrains en sa possession et dont elle est propriétaire. On voit qu'il y a heureusement encore quelques terrains d'utilité publique, notamment à En-Bord, ce qui va permettre à la Municipalité de l'agrandir encore un peu plus. Le projet actuel prévoit de le faire dans le périmètre actuel du Centre sportif, mais toute la zone des Pommiers peut encore permettre d'agrandir. Il y a également des possibilités en zone d'utilité publique à côté de Grand-Champ, mais tout le reste est en zone agricole, on est bien pauvre, c'est donc vraiment l'occasion.

Et comme M. Rasul Mawjee, il pense que l'on est là dans un de ces rares moments – finalement il n'y en a pas tant que ça – où un préavis est présenté et où l'on décide de ce que vont pouvoir faire nos successeurs dans les 20, 30 ou 50 prochaines années grâce à ce terrain, idéalement placé dans une ville qui grandit, un rectangle parfait, avec déjà quelques bâtiments sur lequel on peut construire 4 fois ce qui est déjà construit dessus, avec peut-être effectivement un bâtiment qui ne va pas durer tant de temps que cela et qui devra être détruit.

Est-ce que c'est trop cher ? Deux expertises ont été effectuées et les Conseiller(ère)s ont pu voir la différence. Certes celle de Vago est à CHF 15,6 Mios, soit en-dessous du prix mentionné dans le préavis, mais avec un taux de capitalisation différent, et l'expert n'explique pas pour quelle raison on est à un taux de capitalisation aussi haut. Si l'on reprend le taux de capitalisation de la SPG, on arrive déjà au-delà des CHF 17 Mios et donc au-delà du prix proposé. Est-ce que c'est trop cher ? On prendrait une troisième expertise, on aurait un troisième prix. Et puis il est sûr qu'ici, dans l'assemblée, on est à peu près 80 personnes avec chacune nos expériences, on est tous des petits experts immobiliers. Lui aussi a fait de l'immobilier, et il se dit que voilà, il y a le terrain d'à côté ..., et je connais quelqu'un qui ..., etc. Toujours est-il qu'à un moment donné il est obligatoire d'avoir des expertises. Les sociétés Vago et SPG ne sont pas vraiment les dernières venues, les petits nouveaux de la classe. La Municipalité se fie à ces expertises. Effectivement, comme cela a été dit, le prix se situe entre deux, peut-être est-il trop cher, ou pas assez cher. Ce dont il se souvient, c'est que l'on parle quand-même régulièrement du manoir. Aujourd'hui on se dit qu'il est vraiment dommage que la Commune n'ait pas acheté la parcelle du manoir à l'époque. Il pense que personne parmi l'assemblée ne sait exactement combien cela coûtait à l'époque. On a tous des chiffres différents, c'était CHF 2 Mios, CHF 5 Mios, aujourd'hui on ne s'en souvient pas mais on se dit que c'est dommage, on l'a raté. Il ne sait pas combien a coûté Grand-Champ, mais il sait qu'à l'époque des gens ont dit que c'était trop cher, qu'ils étaient fous, qu'ils allaient faire un grand théâtre, un collège immense, une salle triple. Pour le nombre d'habitants qu'il y avait à Gland il y a plus de 30 ans, c'était délirant. Il est sûr que dans le Conseil communal de l'époque des gens ont dit que cela ne jouait pas, que c'était trop cher.

Aujourd'hui on se dit qu'heureusement ils ont eu cette idée-là, heureusement qu'ils se sont dits qu'ils allaient être visionnaires, qu'ils allaient voir plus loin. Et aujourd'hui il est sûr que l'on va arriver au même résultat. Dans 30 ou 50 ans, si le préavis n'est pas accepté ce soir, les gens diront que c'est bête de ne pas avoir acquis cette parcelle, mais ils ne parleront pas du prix. Par contre, dans 10 ou 20 ans, on ne dira jamais que la Commune a acheté cette parcelle trop chère. On sera trop content de l'avoir et de pouvoir faire des projets dessus.

Il invite donc vraiment les Conseiller(ère)s à faire confiance aux expertises, parce que quand-même en matière immobilière, comme il l'a dit, les sociétés qui les ont établies ne sont pas les dernières venues, à faire confiance à la Commission technique qui, à la très grande majorité, on l'a compris, sauf un membre, est favorable au projet, à la COFIN, dont c'était le rôle et qui, à l'unanimité, accepte le projet, et puis à la Municipalité, dans ce projet qu'elle accepte dans son imperfection due à cette opportunité à saisir, et à faire confiance à tout cela pour pouvoir accepter ce projet et que cette parcelle soit à disposition pour les décennies et les générations à venir.

- M. Adrian Hochreutener : pense que ce soir le projet est intéressant sur le fond, c'est sûr, il ne dit pas qu'il a une grande expertise là-dedans. Mais néanmoins, chez Ruagg, dans la partie de maintenance où il était le sous-directeur, une rénovation avait été faite sur le secteur de l'entrée du terminal où il travaillait. Sur 300 ou 400 m², les dépenses sur la rénovation se sont montées à CHF 3 Mios. Aujourd'hui il est le Commandant de la protection civile du district de Nyon, et lorsque l'ORPC a repris le bâtiment des antennes de Prangins, le devis concernant uniquement le désamiantage du bâtiment s'élevait à environ CHF 1,2 Mios. En outre, pour la partie électrique, les travaux ont été effectués par l'entreprise Sedelec, qui est relativement bien spécialisée dans cet élément-là, et rien que le devis de base pour ce bâtiment, qui est plus petit que celui du WWF, se montait à près de CHF 700'000.-. Il est clair que l'on verra tout de suite ces éléments-là, lesquels ne sont, à son avis et à l'heure actuelle, pas du tout maîtrisés. Sur l'achat de la parcelle, c'est très intéressant, mais sur le papier, quand il faudra faire les travaux de rénovation et de modifications, et bien on peut tout de suite varier tout azimut et sans maîtrise. On a l'exemple pour 300 m² où on est passé à CHF 3 Mios, et pour le site de L'ORPC de Prangins, dont la surface avoisine les 1'300 m² sur 3 étages, où on est à CHF 700'000.- rien que pour l'installation électrique.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À une large majorité, 5 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 74 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF), soit :

- I. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 17'044'000.- et d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition de la parcelle n° 563 et des deux bâtiments qui y sont érigés;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 17'044'000.-.*

8. Préavis municipal n° 78 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président explique qu'il sera procédé par une discussion et un vote dans un premier temps pour l'Article premier, points 1 à 9, et ensuite en bloc pour les articles 2 à 10, comme le permet l'art. 84 du Règlement du Conseil communal. Enfin, la discussion sera ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la COFIN, et il sera voté dans son ensemble.
- Le président ouvre la discussion sur cette manière de procéder.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur cette manière de procéder.

Décision

Cette manière de procéder est acceptée à l'unanimité.

- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 9.
- M. Eric Dällenbach : tient à informer les Conseiller(ère)s de la chose suivante : il est assez difficile de parler d'arrêté d'imposition dans le cadre actuel si nous ne connaissons pas tous les paramètres concernant la problématique de la cohésion sociale. Comme les Conseiller(ère)s le savent très bien, la cohésion sociale est un serpent de mer. Mais quand-même, avec les informations que nous avons eues, les accords qui ont été faits dans le cadre de l'Union des communes vaudoises (UCV), et l'acceptation qui a été donnée par l'UCV, il ressort que, pour 2021, il y aura CHF 25 Mios qui seront repris par le Canton, plus les CHF 15 Mios qui devaient être en augmentation, c'est-à-dire CHF 40 Mios au total. Ce que prévoit actuellement l'accord de l'UCV, et il ne parle pas encore d'une éventuelle initiative, c'est que l'on arrivera, entre les années 2021 et 2026, plus particulièrement en 2026, à CHF 150 Mios de baisses d'impôt au niveau des communes, qui seront reprises par le Canton. Le Canton déclare que ces CHF 150 Mios correspondent à 5 points d'impôt. Alors, avant d'être Conseiller communal, il a toujours été à son âge un contribuable, heureux, ça, bof, mais les Conseiller(ère)s voient bien ce qu'il veut dire. Et bien il parle aussi aujourd'hui pour le contribuable : il est d'accord avec ce taux d'imposition pour 2021, mais s'il y a 5 points d'impôt à enlever d'ici 2026, il va s'en souvenir et il aimerait quand-même qu'une fois le contribuable y participe de manière active, en rappelant toujours que nous sommes l'une des régions qui a les impôts globalement les plus élevés de Suisse.
- M. Gilles Davoine : relève que tout cela est assez juste finalement, les CHF 150 Mios, les chiffres, reste encore la question des 6 ans ou 8 ans. Maintenant là où il y a le piège et la raison pour laquelle d'ailleurs la Municipalité n'a pas voté cet accord à l'UCV, c'est qu'avec cet accord, plutôt justement que de reprendre immédiatement la facture sociale, de retomber à ce 1/3 - 2/3 et de récupérer ces un peu plus de CHF 150 Mios, ce qui là nous aurait donné effectivement une bouffée d'air frais et là on aurait pu parler effectivement de points d'impôt en baisse, et bien au contraire le Canton va les reprendre sur 6 ou 8 ans. Et la facture sociale ne cesse d'augmenter du fait du seul Canton, puisque c'est lui qui décide de cela. Si l'on regarde les courbes établies par l'UCV, par le Canton, par tout le monde finalement, et bien l'on se rend compte que, à part peut-être éventuellement en 2022 où il y a un tout petit fléchissement, la courbe continue de monter. C'est-à-dire que le fait que le Canton reprenne les CHF 150 Mios, cela n'empêche que c'est moins que l'augmentation de la facture sociale sur ces 6 ou 8 ans. Cela signifie que la courbe montera toujours et que la ville de Gland, comme les autres communes, va toujours continuer à payer de plus en plus de facture sociale ne verra jamais ces 5 points d'impôt dont parle M. Eric Dällenbach puisqu'en vérité elle va continuer de payer plus cher. Comme déjà dit, au sein de l'UCV, la Municipalité aurait été pour remettre l'ouvrage sur le même métier et dire au Canton finalement qu'il a la marge de manœuvre pour reprendre immédiatement cette facture sociale à son compte à 1/3 - 2/3, et faire la même bascule. À l'époque, en 2004, il n'y avait pas eu de bascule d'impôt et cela avait été immédiat. Pourquoi ne pas faire la même chose, immédiatement, au lieu d'attendre 6 ou 8 ans, et cela sans bascule d'impôts. Et là effectivement la Municipalité aurait discuté certainement très différemment du taux d'imposition parce que là il y aurait effectivement eu des millions qui tombaient dans l'escarcelle de baisse au niveau de la facture sociale. Ce ne sera pas le cas. Cette facture sociale ne va jamais baisser pour la ville de Gland, elle va toujours continuer d'augmenter. Cela ne veut pas dire que l'on ne va pas pouvoir discuter du taux d'imposition à un moment ou à un autre, cela dépend de plein d'autres facteurs, il y a la péréquation qui doit revenir, et ça c'est un grand chantier. Au moins maintenant, et c'est l'avantage, l'accord avec l'UCV ouvre la suite pour les négociations sur la péréquation elle-même intercommunale. Donc il y a encore des choses à discuter. Peut-être y aura-t-il de meilleures nouvelles par rapport à cela, parce qu'il pense qu'au niveau de la péréquation on ne peut être que mieux lotis que ce que l'on est maintenant. Il y aura donc des discussions. Mais il ne faut pas imaginer que, avec ces 5 points d'impôt, on aura tout à coup des millions en moins à payer; on en aura toujours plus. Il y aura juste une baisse de l'augmentation, c'est tout ce qui se passera.

Il tient juste à rappeler que la ville de Gland a joué le jeu, à savoir que lorsqu'elle était à 62,5 points d'impôt et que le Canton a augmenté de 1,5 points en demandant aux communes de baisser d'autant, la Commune a baissé et s'est retrouvée à 61 points, tout en sachant d'avance que le Canton, pour 2021, aller baisser de 1 point. Ce qui fait que le contribuable glandois va effectivement payer 1 point de moins en 2021. Et cela non pas grâce à la baisse du Canton, mais bien grâce au fait que la commune

de Gland a baissé et savait ce qu'allait faire le Canton. Certaines communes n'ont pas joué le jeu, Nyon et Rolle par exemple n'ont pas fait la bascule et même malgré la baisse du Canton l'année prochaine, les contribuables de ces villes vont toujours payer plus qu'en 2019. Et puis il y a d'autres communes, comme Morges, qui jouent la bascule à chaque fois, c'est-à-dire qu'elles baissent d'autant de ce que le Canton augmente, mais augmentent aussi d'autant lorsque le Canton baisse, ce qui permet au contribuable morgien de rester neutre. Mais Gland a joué le jeu, ce qui fait que pour le contribuable glandois, certes pas de beaucoup, mais ça baisse quand-même. Mais malheureusement, sur la facture sociale cela ne sera pas le cas.

- M. Rasul Mawjee : remercie M. le Municipal Gilles Davoine d'avoir rappelé qu'effectivement la ville de Gland avait baissé le point d'impôt de 1,5, mais il aimerait juste aussi rappeler que l'impact prévisible de cette baisse et de ce transfert devrait se refléter à plutôt 1,9 points et que le Conseil communal avait cédé ce petit arrondi, si on peut l'admettre, pour les biens du ménage communal. Néanmoins, il soutient les propos de M. Eric Dällenbach, en ce sens il faut se dire qu'aujourd'hui nous anticipons une certaine baisse de la facture sociale, que si les comptes constatent en 2021 que cette bascule est favorable pour le citoyen, la baisse d'impôt lui soit répercutée et non pas dépensée en augmentant les dépenses communales, parce que la nature a horreur du vide et que lorsqu'il y a de l'argent on le dépense. Il pense qu'il faudrait plutôt rétrocéder cet argent aux glandois.
- M. Jérôme Frachebourg : tient juste à préciser une nouvelle fois, contrairement à ce qui a été dit à deux reprises, qu'il n'y aura pas de baisse de la facture sociale. Il y aura une baisse de l'augmentation, celle-ci sera simplement moins forte, mais la facture sociale continue à augmenter.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- *L'Article premier, points 1 à 9, est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur les Articles 2 à 10.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Les Articles 2 à 10 sont acceptés à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et sur l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis n° 78 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, soit :

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que proposé par la Municipalité;*
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'État pour approbation.*

9. Préavis municipal n° 79 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord »

- M. Evan Lock, 1^{er} membre et rapporteur de Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :
 - La Commission demande qu'à l'avenir les réponses aux questions de la Commission parviennent à celle-ci au moins un jour avant la séance de la Commission afin d'avoir le temps de les étudier.
- Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Georges Grandjean, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
 - La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 79 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord », soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 2'295'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 64'700.- dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif »;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'280'700.-.*

Le président explique que M. Georges Grandjean lui a demandé de prendre rapidement la parole pour faire part aux Conseiller(ère)s de la nouvelle présentation de l'annexe et des nouvelles rubriques correspondant aux crédits d'investissement.

- M. Georges Grandjean : explique que dans la présentation de ce préavis, la note d'accompagnement qui renseigne les Conseiller(ère)s sur le plafond d'endettement a été modifiée par le Service des finances, qui y a introduit de nouvelles rubriques. Cela figure dans le rapport de la COFIN en deuxième partie. Ces nouvelles dispositions respectent les directives du Service des communes quant au plafond d'endettement, mais ce qui a un peu chicané la COFIN, c'était la valeur des cautionnements, qui est ramenée à zéro. Comme c'était des décisions du Conseil d'accorder ces cautionnements, les membres de la COFIN étaient un peu étonnés que le Service des finances puisse, après une évaluation, après le contrôle des comptes, les ramener à zéro. Les directives permettent que cette évaluation se fasse par la Municipalité. Après, s'agissant des autres rubriques, comme par exemple le placement du patrimoine financier ou les prêts et capitaux de dotation, il s'agit-là effectivement de rubriques qui figurent dans le bilan des comptes de chaque année, et il est donc normal qu'elles puissent compléter ces rubriques. D'autres rubriques pourraient d'ailleurs être rajoutées à l'avenir.
- M. Gilles Davoine : entend bien M. Georges Grandjean. Le Service des finance travaille magnifiquement bien avec la COFIN, il n'y a pas de souci, qui reste toujours attentif aux remarques et qui est tout à fait ouvert à présenter d'autres choses et différemment pour qu'il y ait la transparence la plus grande possible par rapport au Conseil communal. Dorénavant, pour mémoire et pour information, le montant total des cautionnements sera indiqué, tout comme le montant que la Municipalité estime être à risque, comme l'a dit M. Georges Grandjean de manière correcte et juste, c'est-à-dire pour l'instant zéro. Bien entendu, le nombre de paramètres à ajouter pour améliorer la compréhension pour toujours être discutée.
- M. Rasul Mawjee : déclare qu'il est vrai que ce changement de présentation a fortement interpellé les membres de la COFIN et que M. le Municipal Gilles Davoine leur a transmis les directives cantonales au sujet de l'évaluation et de l'observation de ce plafond d'endettement. En effet, les directives cantonales précisent que l'on peut regarder un endettement brut, qui est ce qui se faisait préalablement, et un endettement net, qui est la nouvelle présentation de ce préavis. Les éléments qui y sont comptabilisés sont différents, par contre le taux d'endettement maximum admissible reste à 250 %. Ce changement de présentation, même s'il s'agit d'un document informatif, fait perdre les comparaisons avec le passé et indique que techniquement on a gagné pratiquement CHF 15 à 17 Mios d'endettement supplémentaire, ce qui permettra de financer la Grand'Rue et le WWF qui vient d'être accepté ce soir. Cela donne une perception qui est changée; elle est peut-être correcte, elle est peut-être limite, il n'en sait rien, et il propose que la COFIN puisse l'approfondir un peu pour amener un jugement précis sur la représentation de ces valeurs et qu'elles n'induisent pas en erreur en faisant penser que la situation va beaucoup mieux qu'elle ne l'est en réalité.

Juste pour la petite histoire, dans ces mêmes directives, il est indiqué que les emprunts des associations de communes doivent aussi y figurer. Alors il ne sait pas si les associations de communes dont fait partie Gland ont des emprunts, ont pu faire des emprunts ou pourront faire des emprunts, et à ce moment-là cette rubrique devrait aussi être ajoutée dans cette évaluation.

10. Préavis municipal n° 80 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur 3 ans

- La séance est fixée au mercredi 14 octobre 2020 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Vincent Simon, PLR

Membres : M. Fernando Henriques Amaral Rodrigues, GdG – M. Vincent Monney, GdG – M. Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP – M. Yves Clerc, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Evan Lock : aimerait savoir s'il est possible de faire une comparaison avec le préavis précédent qui était sur une année pour voir s'il y a ou non une augmentation de prix, ou au contraire une baisse.
- M. Samuel Freuler : aurait aimé connaître l'image plus globale des investissements qui seront à faire dans le futur par rapport à tous ces renouvellements de matériel scolaire. Il aurait aimé que les Conseiller(ère)s soient informés de la raison pour laquelle il a été fait un lot de telle sorte que l'on soit obligé de faire une demande de marchés publics, parce qu'il y a une liste de bonnes intentions qui sont annoncées dans le préavis, par exemple qu'on aimerait faire avec un fournisseur suisse, qu'on aimerait faire avec du bois local, mais on n'a aucune garantie que ce soit le cas. Ou bien alors, s'il y a effectivement des garanties, qu'il soit précisé comment cela va être fait.
- Mme Regina Bovet : a une question sur le fond. Pourquoi la ville de Gland doit-elle payer tout ce mobilier dans la mesure où il lui semble que c'est le Canton qui voulait que Gland s'agrandisse. Elle ne comprend pas très bien pourquoi Gland doit subir toutes ces augmentations de mobilier et autres, vu que c'est le Canton qui décide quel village ou quelle ville a dû s'agrandir.
- Mme Anik Freuler : aimerait connaître le détail du montant des honoraires du bureau spécialisé, la façon dont ils ont été calculés, quel est le travail qui sera effectivement fait. Surtout que, comme déjà dit tout à l'heure, des préavis ont été présentés par le passé au sujet de ce mobilier. Est-il vraiment nécessaire d'avoir un tel travail et pour un tel montant de la part d'un bureau externe.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol)

- La séance est fixée au jeudi 22 octobre 2020 à 18h30, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP

Membres : M. Patrick Messmer, GdG – M. Cédric Amaudruz, GdG – Mme Christelle Giraud-Nydegger, GdG – M. Jean-Luc Nicolet, GdG – M. Roger Hemberger, PLR – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – Me José Caiano, PS-Les Verts-POP – M. Maurizio Di Felice, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.

- Mme Regina Bovet : déclare que, en voyant les images magnifiques présentées, ce qui la frappe en premier c'est qu'il y a beaucoup trop de gris. Elle aurait voulu qu'il soit étudié la possibilité de mettre un peu plus de verdure parce que cela lui paraît vraiment trop gris partout.
- M. Pascal Chollet : a une question en lien avec la gestion des eaux claires afin de savoir comment elles seront gérées. Est-ce que ce sera des infiltrations, est-ce qu'elles passeront dans la rivière, il y aura des volumes relativement importants et il aimerait savoir quelles seront les possibilités influentes par rapport à cela.
- Mme Thérèse Betchov Heidrich : aimerait que l'on examine la question de l'impact des travaux sur les commerçants pendant cette période prévue de 36 mois, et éventuellement s'assurer qu'on les consulte pour le déroulement de ce processus et que l'on considère s'il est besoin et possible d'avoir des subventions pour mitiger des impacts négatifs pendant cette période de travaux.
- Mme Anik Freuler : a juste une petite question. À la page n° 4 du préavis, il est signalé qu'il y aura une placette Chemin de la Pique et Grand'Rue. Dans le reste du préavis, on a l'impression que les travaux se déroulent ailleurs, donc elle voudrait juste être sûre qu'une placette est effectivement prévue là-bas et comment cela va-t-il se faire, parce que cela ne lui semble pas être l'endroit idéal.
- M. Samuel Freuler : relève que devant le bâtiment communal, sur la partie de l'entrée principale, il est prévu de faire une zone de détente pour la population, mais il voit que l'on n'a pas réussi à éviter que les voitures des collaborateurs doivent encore traverser cette zone. Toutes les options ont-elles été étudiées pour éviter qu'il y ait encore du trafic automobile à cet endroit-là ? Il aurait quand-même aimé avoir un peu plus d'information sur la raison pour laquelle il a fallu autant de temps pour arriver à un résultat pareil. Non pas qu'il trouve que le résultat n'est pas bon, mais il pense que depuis le temps qu'on parle de ce projet, on ne voit pas, dans le préavis, ce qui a coûté autant de temps à la réalisation. Il trouverait intéressant que les Conseiller(ère)s aient cette information.
- M. Daniel Calabrese : aurait aussi aimé avoir la nature des oppositions, si cela est possible, pour un peu comprendre quelles pourraient être les problématiques pour les habitants et les commerçants.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis municipal n° 82 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc

- La séance est fixée au mercredi 21 octobre 2020 à 18h30, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Patrick Wegmann, UDC

Membres : M. Olivier Moulin, GdG – M. Regina Bovet, GdG – M. Timothée Haesslein, PLR – Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- M. Olivier Moulin : voit, à la lecture du préavis, qu'il y a trois options qui sont considérées, soit deux qui s'attachent à améliorer le passage par le bas, et une qui parlerait plutôt de traverser les voies CFF au moyen d'une passerelle. Et il constate que le titre du préavis tire un peu l'objet vers le bas, en mentionnant « *passage sous-voie de l'Avenue du Mont-Blanc* ». Il s'agit là juste d'une remarque.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a une question concernant justement ce passage. On a souvent dit que l'on ne voulait pas de mobilité douce sur l'Avenue du Mont-Blanc, alors pourquoi est-ce que l'on défini une passerelle ou des moyens de locomotion pour la mobilité douce à ce niveau-là ?
- M. Patrick Wegmann : remercie les membres de la Commission de lui faire parvenir leurs questions éventuelles d'ici au mercredi 14 octobre 2020.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Préavis municipal n° 83 relatif à la création d'une « Commission des affaires régionales et intercommunales » et aux modifications des articles 41 et suivants du Règlement du Conseil communal

- La séance est fixée au mercredi 14 octobre 2020 à 19h00, à la salle Léman du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. le Syndic Gérald Creteigny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. David Mayer, GdG

Membres : M. Yann de Siebenthal, GdG – M. Victor Braune, PLR – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP – M. Maurizio Di Felice, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Jérôme Frachebourg : déclare qu'il avait en son temps fait partie la Commission technique qui avait étudié ce postulat. Il a juste une petite remarque. La Commission de l'époque avait émis une recommandation, qui est d'ailleurs citée et qui est que la Municipalité réunisse régulièrement la Commission permanente. La Municipalité dit avoir repris cette recommandation. Il constate néanmoins que dans le projet d'article, cette obligation de réunion s'est transformée en « *la Municipalité peut réunir la Commission* », c'est-à-dire quand elle en a envie. Donc voilà, c'était juste pour faire remarquer à la Commission qui va étudier ce préavis que la recommandation, contrairement à ce qui est dit, n'a pas été tout à fait reprise.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

14. Motion de M. Rupert Schildböck et collègues intitulée « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal »

- Le président passe la parole à M. Rupert Schildböck pour le développement de sa motion.
- M. Rupert Schildböck : déclare que vu l'heure avancée de la soirée et les autres points encore à l'ordre du jour, il propose de reporter le développement de sa motion à la prochaine séance du 12 novembre 2020.
- Le président prend acte de cette demande et cet objet sera donc ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire »

- Le président demande à Mme Christelle Giraud-Nydegger si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remercie tout d'abord la Municipalité pour les réponses apportées. Elle constate néanmoins que ces réponses, à son sens, sont assez navrantes et plutôt politiques. « *Passez votre chemin, il n'y a rien à voir* ». Elle constate aussi qu'il n'y a pas vraiment d'écoute des administrés et de leurs préoccupations. À coup d'ateliers participatifs, on fait venir des gens, on pose des questions sur le développement du Centre sportif, mais finalement bon nombre d'entre eux ne

savent même pas qu'il y a une STEP qui est en projet à quelques moins de 200 mètres de là. Pour elle, c'est finalement une belle démonstration de politique du fait accompli. Ce qui la dérange un peu plus aussi, c'est qu'il n'y a absolument aucune compensation qui a été indiquée dans cette réponse, en fait il n'a même pas été répondu à la question, et elle trouve que c'est un peu dommage parce qu'on parle d'aspect technique mais il y a véritablement un déficit de démocratie ici, un déficit humain dans les réponses qui sont données. Donc pour elle l'information, la transparence, la participation, mais finalement en tout cas elle ne ressent pas, en lisant cette réponse, qu'il y a une préoccupation de la Municipalité pour les citoyens autour de ce projet.

- M. Cédric Amaudruz : avait préparé tout un texte, mais il rejoint effectivement l'avis de Mme Christelle Giraud-Nydegger, où personnellement il vit une certaine frustration quant aux réponses à l'interpellation. Il ne va pas reprendre toutes les thématiques qui ont été abordées, mais clairement, quant on parle de compensations, il aurait été bien de venir avec un peu plus de détails. Ensuite, on nous prend quand-même un peu pour des imbéciles pour nous dire qu'il y aura des nuisances olfactives mais qu'elles ne seront pas nocives pour la santé. Et bien il est content de l'apprendre, mais il aurait peut-être été bien de venir avec des solutions pour voir comment on pouvait palier à ces mauvaises odeurs. Ensuite, dans la communication, et il pense que c'est clé, et bien il ne faut pas croire que les communiqués de presse ou les articles dans les journaux sont suffisants pour avertir nos concitoyens. Comme Mme Christelle Giraud-Nydegger l'a dit, il pense qu'il y a encore beaucoup de gens qui ne sont pas au courant qu'une STEP va être construite à moins d'un kilomètre de chez eux. Donc le seul conseil qu'il peut donner, en plus parce que c'est un sujet qui est très émotionnel, c'est vraiment de faire attention à la communication et de prendre en considération nos concitoyens.
- M. Rasul Mawjee : est désolé que M. le Municipal Thierry Genoud, membre du Codir de l'APEC, soit absent ce soir. Il aimerait juste rappeler qu'effectivement cette nouvelle STEP va répondre à deux objectifs principaux, le premier étant les micropolluants, à savoir tous les médicaments et les drogues que les gens ingurgitent. Lorsqu'ils vont aux toilettes, cela part à la STEP et quand cette dernière a fini d'épurer, les antibiotiques, les produits contraceptifs et les autres ajouts finissent dans le lac. Aujourd'hui, il y a une loi fédérale qui exige que ces micropolluants soient filtrés et retenus, et donc des travaux importants sont nécessaires. Nous payons CHF 9.- par habitant de pénalité à la Confédération parce que nous ne filtrons pas encore les micropolluants. Donc ça c'est la première raison qui nécessite la mise en place et la rénovation de la STEP.

Avec la STEP actuelle, à chaque fois que de la maintenance est faite pendant l'été, les conteneurs doivent être ouverts et les boues stockées à côté. Cela crée des nuisances olfactives non négligeables et nauséabondes qui nécessitent que cette STEP soit rénovée, refaite. Il est vrai que la création d'une STEP régionale à Gland nous pose problème, mais tout le monde a des besoins quotidiens et ces derniers doivent être traités. Malheureusement cette fois c'est sur notre commune que le meilleur emplacement a été trouvé. Il pense que le Codir travaille dans ce sens. Plusieurs scénarios ont été étudiés pour savoir si ça devait partir à Nyon, si ça devait s'arrêter quelque part à Prangins ou si ça devait se terminer à Gland. Et dans les variantes proposées dans le cadre de l'étude intercommunale et de solidarité, l'emplacement a été présenté comme optimum.

- M. Daniel Calabrese : ne croit pas qu'il y ait une remise en question du besoin d'une STEP et de la rénovation de celle que l'on a. Il pense que c'est assez évident. Après, de savoir quel type est-ce que l'on doit globaliser pour toute une région ou pas, ça c'est une autre discussion. Il aimerait revenir sur peut-être l'un des points d'inquiétude central des citoyens, soit vraisemblablement les odeurs, c'est cela qui pose le plus de problème. Aujourd'hui, en lisant ce rapport, il n'est pas à même de dire si des citoyens seront impactés ou ne le seront pas. Il y a quelques chiffres effectivement qui sont donnés, mais ce n'est pas scientifique, il n'y a pas une rose des vents, on ne sait pas combien de jours, combien d'heures, c'est très vague. Et lui il se met à la place des citoyens qui habitent proche, quel sera l'impact ? Il habite à Grand-Champ, il a la gravière, avant il y avait le bruit et la poussière, maintenant il y a aussi les odeurs, donc il est un peu sensibilisé à cette problématique et il peut dire que ce n'est pas très agréable. Alors quand on dit que les odeurs ne sont pas nocives pour la santé, peut-être pas pour la santé physique, mais cela peut le devenir pour la santé mentale. Donc c'est quand-même un point important et là il pense qu'il y a un travail scientifique à donner par la Municipalité pour rassurer la population si elle veut avoir une chance de faire passer ce projet.

- M. Georges Grandjean : aimerait savoir si l'on fait un faux procès à la Municipalité en ce qui concerne l'information à la population. En tout cas, d'après ce qu'il croit savoir, il y a un comité de l'APEC de Gland, sous la présidence de M. Reymond, et il y a un autre comité directeur, comme on l'appelle ce soir, qui est à son avis complètement fantôme, que l'on n'a jamais entendu. En tout cas, personnellement, il ne connaît pas du tout son président, il croit qu'il n'a jamais lu ses propos dans la presse et il lui semble que c'est à lui de faire cette information. En tout cas pour le moment, ce n'est pas le projet de la Municipalité et à son avis cette dernière doit respecter finalement l'autorité qui est en-dessus d'elle.
- M. Michael Rohrer : déclare qu'il y a plusieurs points dans ce qui a été relevé ici. Il remercie M. Georges Grandjean parce qu'effectivement il faut comprendre un peu les choses. L'APEC est une association intercommunale. La Municipalité de Gland a fait une délégation de compétences et ce n'est pas à elle de venir ici y faire les communications pour l'APEC. Donc il faut aussi séparer un peu les choses, à savoir qui fait quoi dans ce dossier.

Ensuite Mme Christelle Giraud-Nydegger a parlé de « déficit de démocratie ». Il ne voit pas ce qu'il y a de plus démocratique que le Conseil intercommunal, qui fonctionne comme un conseil communal. Donc, dans les reproches qu'elle a faits, c'est que le préavis est passé à l'APEC sans discussion. Mais regardez ce qui s'est passé ce soir, un préavis est passé et sans que personne ne pose la moindre question. Cela veut dire que les choses ont été bien préparées en amont, que les choses ont été bien expliquées, qu'elles étaient claires et puis qu'il n'y a pas eu besoin d'avoir de discussion ou de débat à ce sujet. Alors si, pour elle, ne pas avoir de débat est un déficit démocratique parce que tout le monde trouve que c'est correct, et bien ils n'ont pas la même notion en fait de comment fonctionne notre démocratie à ce niveau-là.

Il y a effectivement un point qui est important, qui est celui concernant les nuisances olfactives. Mais les normes appliquées aujourd'hui pour construire une station d'épuration disent qu'il faut être à 200 mètres des habitations au minimum. Nous sommes ici à 700 mètres des habitations, c'est trois fois et demi la distance nécessaire qui est demandée dans les normes. Alors il recommande une chose à Mme Christelle Giraud-Nydegger, c'est d'aller se balader à un endroit où il y a une STEP. Vous allez à Rolle, la STEP se trouve à moins de 100 mètres à vol d'oiseau du camping. Cela a-t-il déjà empêché quelqu'un d'aller à ce camping et de se plaindre des odeurs ? La plage est à 250 mètres, franchement c'est une plage qu'il fréquente régulièrement et il n'a jamais eu le moindre problème d'odeur. Alors la peur est là, il peut le comprendre. Par contre, essayer de faire une étude scientifique par rapport à cela, il aimerait juste savoir le côté du nez. Il connaît un peu ce domaine pour avoir travaillé le monde du vin – heureusement ce sont des odeurs un peu plus agréables – mais en fait cela dépendra des seuils de sensibilité des personnes. Des gens vont sentir quelque chose, d'autres ne vont rien sentir du tout, et cela en étant très proche, il ne parle pas d'être à 700 mètres. Allez manger sur la terrasse du motel à Chavannes-de-Bogis qui est à 700 mètres du site C, et bien il n'y a jamais personne qui n'a senti la moindre odeur là-bas.

Au niveau de l'information, la Municipalité a fait des communiqués de presse, des choses ont été relayées, mais quelle est la communication qui est attendue ? Pour sa part, la Municipalité ne pouvait pas en faire. Comme il l'a expliqué, c'est à l'APEC de la faire. La Municipalité va commencer à faire de la communication au moment où elle présentera le plan d'affectation. C'est à partir de là que de nombreuses réponses seront données aux questions qui ont été posées, questions auxquelles, pour une partie, il ne peut même pas être répondu aujourd'hui.

Il a ensuite été évoqué la question de savoir s'il faut faire une grande STEP ou une petite STEP. Au niveau des surfaces qui vont être utilisées, la différence est minime. On parle de 28'000 m² pour faire une STEP si on ne fait que les membres de l'APEC actuelle et on arrive à 35'000 m², c'est-à-dire un quart de plus, si on prend Nyon avec. Cela ne changera rien par rapport aux quantités d'odeurs qui vont être dégagées, cela ne changera rien par rapport au bâtiment principal. Les principales choses qui seront différentes sont le nombre de lignes d'arrivées d'eau, qui passeront de 2 à 3 pour ces épurations d'eau.

Il espère avoir ainsi répondu en partie aux questions.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : aurait deux points à compléter. Le premier, très rapidement sur les odeurs, elle signale juste qu'il y a tout un quartier de 1'200 habitants qui ont des ventilations double flux et qui savent ce que sont les odeurs de cheminées, etc., et les vivent régulièrement en période d'hiver. Il ne suffit pas de fermer les fenêtres pour ne pas les sentir, mais une cheminée impacte 48 appartements. Donc les odeurs de STEP, peut-être qu'il n'y en aura pas beaucoup, il n'empêche que dans la réponse à l'interpellation il est indiqué qu'il pouvait y avoir des odeurs et dans tous les cas la Municipalité ne pourra jamais garantir qu'il n'y aura pas d'odeur. Mais il faut garder cela en tête, et il n'y a pas seulement le quartier d'Eikenøtt mais aussi toutes les nouvelles habitations à la Vy-Creuse, au Chemin de la Pique, etc.

L'autre point est que l'idée de cette interpellation n'était pas de faire un procès à la STEP, mais était bien de poser des questions pour comprendre ce qui se passe en ce moment, pour aussi avoir des éléments d'information pour les Conseiller(ère)s mais également pour les habitants de Gland, puisque l'on a très peu d'information. Elle pense qu'il faut en parler, les gens s'inquiètent, les gens se posent des questions, et elle est sûre qu'il y a aussi des Conseiller(ère)s – peut-être pas M. Rasul Mawjee pour qui il faut une STEP à tout prix et elle conçoit bien qu'une nouvelle STEP est nécessaire et que l'on arrive à saturation – mais il y a aussi ces éléments d'information qui lui manquaient à titre personnel, et c'est la raison pour laquelle elle a déposé cette interpellation.

- Mme Regina Bovet : déclare qu'il lui semble que la Commune était assez bien informée, une soirée d'information a été organisée et ce n'est quand-même pas la faute de la Commune si des citoyens ne sont soi-disant pas au courant. Tout le monde a reçu ce flyer, donc s'ils ne se déplacent pas pour des soirées et bien c'est regrettable, c'est sûr.

Elle aimerait soulever un autre aspect. Elle a été pendant deux législatures dans l'APEC, déjà à ce moment-là il était parlé qu'il fallait faire cette STEP quelque part, donc c'est clair, il faut maintenant la faire. Tout le monde ici présent va aux toilettes, tout le monde cuisine, et il est donc nécessaire de prendre enfin une décision et de placer cette STEP quelque part. Personnellement, elle peut parler de faits réels : elle habite à moins de 500 mètres de la STEP actuelle. Il est vrai que de temps en temps, quand pleut, il y a des odeurs, mais on ne va pas mourir pour cela. Elle est toujours là, elle n'a jamais été malade à cause de cela, elle lave sa lessive à la buanderie et étend le linge dehors, il n'y a aucun problème.

Un autre élément, c'est que depuis Nyon c'est un trajet simple, direct, parce qu'il passera sous la Route Suisse comme elle a pu comprendre, c'est donc une très bonne stratégie. Cela coûtera nettement moins cher que de la faire traverser par les champs ailleurs on ne sait pas où. Maintenant elle pense que la Municipalité a pris une bonne décision et qu'il faut aller de l'avant.

- M. Rasul Mawjee : aimerait juste rappeler à Mme Christelle Giraud-Nydegger qu'une séance du Conseil intercommunal de l'APEC aura lieu le 26 novembre prochain et que les délégués du groupe GdG y seront. Ils pourront donc très bien relayer les questions, les éléments et les éclaircissements qu'elle aurait besoin. Il reste à sa disposition s'il faut relayer des questions.
- M. Gérald Cretegny : souhaiterait juste dire qu'il est vrai que la Municipalité ne doit pas laisser derrière elle les habitants qui ne comprennent pas ce qui se passe, qui doivent pouvoir savoir exactement à quelle sauce ils seront mangés ou, peut-être mieux quand-même, se retrouver dans une situation qui sera peut-être malgré tout confortable. Il répète un peu les paroles de M. le Municipal Michael Rohrer, à savoir que l'on va maintenant vers maintenant un préavis pour un plan d'affectation et la Municipalité a jusque-là pour réussir à trouver ce lien aussi avec les habitants. Il pense qu'il n'y a pas que le comité de l'APECplus qui doit pouvoir faire cette communication, il pense que c'est aussi le rôle de la Commune de Gland de pouvoir transmettre aussi un certain nombre d'éléments pour pouvoir rassurer sa propre population. Il est vrai que dans le comité de l'APECplus se trouvent des personnes venant d'une partie du district, puisque c'est l'une des plus grosses installations qu'il y aura, ce qui fait que quand on n'est pas très proche de la commune sur laquelle il peut y avoir les nuisances, la sensibilité à ces dernières est peut-être moins forte, et il croit que la Municipalité peut effectivement prendre l'engagement de pouvoir s'assurer que les communications seront faites correctement.

16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Marc Guibert et consorts intitulée « Incivilités et déprédations en ville de Gland, que fait la police ? et la Municipalité ? »

- Le président demande à M. Jean-Marc Guibert s'il est satisfait de la réponse.
- M. Jean-Marc Guibert : n'accepte pas la réponse de la Municipalité et se détermine comme suit :

« Le groupe UDC et l'auteur de l'interpellation ne peuvent accepter la réponse de la Municipalité, qui n'adresse pas la question posée. En se retranchant derrière tous les outils à sa disposition, soit la Constitution vaudoise, le monopole de la force publique par l'État, les différentes lois, etc., la Municipalité donne l'impression de ne se limiter qu'à un traitement de surface et de vouloir éviter une remise en question plus profonde et nécessaire compte tenu des nouveaux paramètres de croissance de notre région ! Les problèmes de sécurité sont repoussés sur un schéma de délégation qui ne correspond plus aux réalités modernes de notre Ville. En d'autres termes, le «ce n'est pas à nous de faire, c'est aux autres» a fait son temps et il s'agit maintenant de prendre les choses en main avec sérieux et responsabilité avant qu'il ne soit trop tard.

À en croire le préambule de réponse que nous avons reçu, tout est joli, tout est beau pour une sécurité optimale dans notre Commune. Il est facile de nous mettre des articles de loi du Règlement de police quand il manque ne serait-ce que le minimum d'effectif régulier pour les appliquer.

Dans les exemples de mesures que vous citez à votre réponse à la question 1, vous parlez d'une augmentation de patrouilles et de rondes planifiées de gendarmerie en ville de Gland. Je peux vous dire que c'est faux ! Ayant été 39 ans au sein de la gendarmerie vaudoise, je connais la pratique. En effet, une patrouille qui transite sans s'arrêter sur le territoire de la Commune par l'Avenue du Mont-Blanc, entre la Route Suisse et l'autoroute, est considérée dans les statistiques comme une patrouille en ville de Gland ! Combien de fois par jour les véhicules de la gendarmerie transitent-ils par Gland sans faire aucun contrôle? Le diable se cache dans les détails et nous devons nous pencher de manière plus spécifique et précise sur ces statistiques, pour sortir de la vision globale et générique actuelle de la Municipalité et rentrer dans le fond du problème qui nous préoccupe et inquiète nos concitoyens.

Il est facile de ne regarder que la globalité de l'information, mais nous sommes face à une augmentation de cas d'incivilités et à la nécessité d'aborder la question sous un nouvel angle, avec un œil plus vigilant.

On parle et on se retranche derrière la proximité du Centre de Gendarmerie Mobile (CGM) de Bursins la nuit ! Facile. Mais peut-être pourrez-vous expliquer comment 4 à 6 patrouilles du CGM qui couvrent les plus peuplés districts du Canton, soit Nyon et Morges pour la nuit, même avec un renfort d'une patrouille, peuvent encore prétendre manifester une présence accrue en ville de Gland ! Notre population mérite des réponses plus sérieuses, d'autant plus que la facture de cette sous-traitance est loin d'être négligeable.

On a un poste de gendarmerie en ville de Gland, fermé la nuit, sans présence jusqu'à au moins minuit. Ce schéma de délégation a été mis en place dans le passé lors des contrats de prestations, alors que notre Ville était encore dans un contingent de population et une taille le permettant. Nous sommes maintenant passés à une nouvelle ère, où le train est directement connecté au pays voisin. Les plaintes augmentent et avec elles les incidents et le sentiment d'insécurité. Une présence du gendarme plus marquée et plus régulière est devenue nécessaire. Nous demandons en tous les cas à ce que la question soit réévaluée, avec des réponses plus affirmées, et surtout que des mesures plus adaptées soient ajustées à la situation de Gland. Le cas échéant, nous déposerons aussi une motion dans cette direction.

Au paragraphe 2, vous faites état de patrouilles effectuées le soir par le groupe Assistants de sécurité publique (ASP). Vous êtes conscients que c'est totalement inutile et vous envoyez ces collaborateurs dans une confrontation perdante puisque dépourvue de suivi et déjà identifiée par les contrevenants comme lacunaire. En effet, ces groupes ne sont pas armés et n'ont aucun pouvoir de police. C'est donc l'effet contraire à celui demandé qui en résulte, en exposant une autorité qui n'en est pas une à la risée des jeunes perturbateurs qui savent très bien que ces patrouilles n'ont pas de pouvoir. Ces

collaborateurs ont été pris à partie et, se sentant menacés, ont dû se replier et quitter les lieux afin de préserver leur intégrité corporelle.

Vous faites état de patrouilles de gendarmerie pédestres en soirée ! Pour ma part et d'après mes renseignements, je n'en ai jamais vues en ville.

Quant aux séances de médiation organisées à deux reprises par le Service de la jeunesse, elles n'ont pas vraiment eu le succès et l'effet escompté, mise à part la risée rapportée sur les réseaux sociaux, laquelle ne vient qu'ajouter à la situation de faiblesse dans laquelle se trouve notre juridiction.

À la réponse à la question 2, vous vous retranchez derrière la confidentialité et argumentez que seule la Police cantonale peut décider de la nécessité d'un contrôle d'identité à effectuer ! Très bien, magnifique si elle le fait. Mais à nouveau cela n'est pas prouvé, et encore moins à la gare, où depuis la mise en service du fameux CEVA, on a pu observer, même en pleine journée, une recrudescence de population hétéroclite, bénéficiant de ce nouveau moyen de locomotion gratuit (puisque le contrôle n'y est que ponctuel et souvent mis de côté par peur de la confrontation), occuper régulièrement les tomettes en bois près de la gare et consommant de l'alcool acheté à côté.

Nous ne demandons pas une rupture de confidentialité, mais que la Municipalité communique avec précision et en toute transparence au Conseil régulièrement des chiffres spécifiques et des résultats.

En réponse aux questions 3 et 4, aucune réponse ou développement ni mesures envisagées ! À part des articles de loi du Règlement de police. Facile.

En réponse à la question 5, nous sommes enchantés et nous réjouissons d'apprendre que la Municipalité envisage de considérer la question d'un usage plus étendu des moyens de vidéosurveillance ! La question n'est pas nouvelle et faisait même l'argument promotionnel de la Commune pour la construction des nouveaux mâts de l'éclairage public à l'époque du projet Smart City.

Nous sommes toutefois étonnés, et par conséquent nous questionnons la contradiction avec la réponse à la question 7.

En réponse à la question 7, en effet, lors du préavis 73, vous avez clairement refusé d'entrer en matière concernant une vidéosurveillance de la place. Maintenant vous mettez en avant que la Pépinière accueille le Parlement des jeunes, ce qui permet au projet d'avoir une surveillance des installations par la palette générationnelle complète afin de générer une cohésion sociale garantissant la préservation des lieux !

Avouez qu'une reconsidération est nécessaire. Les temps ont changé et, à l'heure où notre Municipalité redouble d'efforts pour la promotion du développement de notre ville, l'aspect sécuritaire ne peut plus être traité comme un hobby. Une fois de plus, nos questions demandent des réponses claires, mesurées et mesurables. Notre population et les entreprises qui se développent à Gland doivent le faire en sécurité, avec des mesures visibles qui reflètent le comportement d'une Municipalité responsable, soucieuse de l'équilibre civique, pénal et judiciaire auxquels elles sont en droit de s'attendre.

En conclusion :

Le groupe UDC a pris note que la Municipalité souhaite voir perdurer le sentiment de sécurité au sein de la Commune, ce qui n'est malheureusement plus le cas du tout selon nos citoyens.

Le groupe UDC demande à la Municipalité de passer en revue rapidement et efficacement sa stratégie de sécurité publique et de passer à la vitesse supérieure en se montrant plus exigeante avec la gendarmerie et les services de l'État pour lesquels elle finance les services.

Le groupe UDC demande la création d'une Commission permanente de sécurité issue du Conseil Communal.

L'interpellant et le groupe UDC souhaitent vivement que la Municipalité fasse preuve de plus de vis-à-vis de l'ensemble des membres du Conseil communal glandois, ce qui n'est actuellement pas le cas, et que celle-ci renseigne ponctuellement ce dernier de l'avancée de ce dossier urgent.

J'ai dit.

Merci de votre attention. »

- Mme Jeannette Weber : déclare que vu le nombre de points évoqués par M. Jean-Marc Guibert pour lesquels il estime que la Municipalité n'a pas répondu suffisamment ou qui ne sont pas ce qu'il a entendu, la Municipalité ne peut pas répondre aujourd'hui à tous ces points. Comme évoqué dans les conclusions de la réponse, la Municipalité a depuis quelques temps un Comité de pilotage mis en place entre tous les services de l'Administration pour travailler sur la sécurité, la repenser et l'améliorer. Il y a donc de nombreuses choses qui sont en train d'être faites et la Municipalité renseignera régulièrement les Conseiller(ère)s sur le travail effectué. Pour le reste, elle pense que la Municipalité va attendre la motion de M. Jean-Marc Guibert et il sera répondu à ce moment-là.
- Mme Christine Girod : a essayé d'écouter tout ce que l'on a entendu, mais n'a pas tout retenu. Néanmoins, elle a une question par rapport à la présidence. Il lui semble que vu qu'il s'agit d'une interpellation et que M. Jean-Marc Guibert n'accepte pas la réponse, mais transforme cela en résolution, elle pense que cela doit être soumis à discussion et transformé en motion d'ordre, si elle ne se trompe pas, ou en tout cas passé au vote pour savoir si cette résolution est acceptée.
- Le président répond qu'il n'a pas interprété que M. Jean-Marc Guibert demandait une résolution ou une détermination, mais uniquement qu'il allait déposer une motion.
- M. Gérald Cretegny : voudrait juste compléter l'information donnée par Mme la Municipale Jeannette Weber. Il confirme que la Municipalité prend ce sujet tout à fait au sérieux et a déjà avancé dans une vision peut-être un peu plus complète que strictement la question de sécurité. Parce que finalement la sécurité n'est qu'une partie d'un élément plus global qui concerne le bien-être des citoyens. Car dans ce dernier, il y a la sécurité mais aussi d'autres facteurs. Et dans la résolution des éléments sécuritaires, la prévention a aussi une place. La Municipalité souhaite pouvoir interroger sur la sécurité aujourd'hui, et là cela répond aux vœux de M. Jean-Marc Guibert. Les contrats de prestations ont été signés en 2008 puis, depuis le 1^{er} janvier 2012, la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) est arrivée. Aujourd'hui on est effectivement en droit, après autant d'années, de s'interroger si c'est toujours le bon système ou pas. M. Jean-Marc Guibert était dans la gendarmerie. Il signale juste que dans la gendarmerie on trouve aussi beaucoup de gendarmes qui espèrent surtout que l'on revote un jour sur la question de la police unique, parce que le « *small is beautiful* » est un peu malgré tout difficile en terme sécuritaire. Il faut se demander si l'on a les forces et les moyens pour pouvoir, dans des périmètres beaucoup plus restreints, organiser des services de sécurité qui doivent pouvoir faire du 24 heures sur 24, qui doivent finalement pouvoir assurer toute une série de choses. On connaît aujourd'hui en particulier ce que sont les accréditations pour les polices municipales et intercommunales, et le niveau est quand-même assez haut. Donc c'est un point d'interrogation. Maintenant la Municipalité va faire cette interrogation parce qu'elle a bien vu, M. Jean-Marc Guibert a déposé cette interpellation, mais il y a aussi d'autres personnes qui maintenant sonnent un peu à la porte sur la question de la sécurité, qui disent que l'on a un problème. Il rappelle juste que le même problème rencontré à Gland existe également au niveau des villes ayant des polices intercommunales ou municipales, il existe partout dans le Canton. On a vu ces développements et ce n'est pas juste à Gland que cela existe. Ce qui veut dire que ce n'est peut-être pas juste un modèle de sécurité qui est touché, mais qu'il faut peut-être voir un peu plus large et s'interroger sur la société, comment vit-on aujourd'hui et comment est-ce que l'on peut trouver des solutions pour rassurer les gens. Voilà donc ce à quoi la Municipalité a commencé à s'atteler aujourd'hui.

17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Maurizio Di Felice et consorts, pour le groupe UDC Ville de Gland, intitulée « Covid-19, quel impact financier pour notre commune ? »

- Le président demande à M. Maurizio Di Felice s'il est satisfait de la réponse.
- M. Maurizio Di Felice : se détermine comme suit :
« Au nom du groupe UDC Ville de Gland, nous remercions la Municipalité et les collaborateurs de l'Administration communale pour l'attention portée et la réponse apportée à notre interpellation. Réponse pour laquelle nous ne sommes que partiellement satisfaits. Je m'explique, mais avant tout

nous tenons à rassurer la Municipalité et le Conseil, mais surtout la presse qui a relayé l'information en mentionnant le terme « inquiétude » dans l'édition du journal « La Côte » du mardi 6 octobre dernier.

Donc je vous rassure, nous n'étions nullement inquiets, nous ne faisons que notre travail d'élus au Conseil communal comme décrit à l'article 5 dans le serment et à l'article 16 de notre Règlement concernant les attributions et les compétences du Conseil. Pour un certain nombre d'entre elles, nous attribuons à la Municipalité une délégation de compétence, ce qui ne nous décharge en aucun cas de lui demander des explications en tout temps et sur tous sujets.

Revenons à nos moutons. Sur le plan général, nous sommes heureux qu'une gestion rigoureuse de la situation ait réussi à limiter les coûts, contrairement à d'autres communes par exemple. Comme mentionné dans la réponse, nous constatons qu'entre les coûts induits, la prévision et le manque à gagner (je n'aime pas beaucoup ce terme, mais je n'en ai pas trouvé de meilleur), donc entre les mesures prises et le manque à gagner la somme pourrait se monter à environ CHF 1 demi million. À cela il faudra probablement ajouter une baisse des rentrées fiscales pour l'an prochain, conséquences de la baisse d'activité estimée aux environs de 6 %. Affaire à suivre.

Pleine satisfaction concernant le point 9 de la réponse, et je l'avais déjà exprimé lors du dépôt de l'interpellation, quant au maintien du taux d'imposition pour l'année prochaine.

Notre insatisfaction concerne le point 7 de la réponse, à savoir le versement de primes. Dans la réponse, vous faites mention que des primes seront versées aux collaboratrices et collaborateurs qui ont travaillé et/ou effectué du télétravail et qui se sont montrés disponibles et investis pendant le confinement et qui se sont particulièrement engagés et ont effectués un travail de qualité. Sur le principe, c'est ce que nous attendons des collaborateurs.

Loin de nous l'idée de dénigrer ou de minimiser le travail des personnes qui ont dû faire leur travail depuis leur domicile. Ces personnes ont été salariées durant cette période et n'ont, à quelques exceptions, pas eu besoin de se rendre sur leur lieu de travail, n'ont pas eu de frais de déplacements et ont pu travailler dans des conditions plus confortables que leurs collègues mentionnés dans la question.

À cet effet, je me permets de rappeler ici la question qui était posée : « Indemnités versées aux collaborateurs qui ont pu ou dû continuer en contact avec la population (par ex. voirie, espaces verts, ASP, autres collaborateurs concernés) ».

Ce point nécessite des éclaircissements et nous exhortons la Municipalité à réévaluer le personnel susceptible d'être pris en considération par le versement d'une prime.

Nous attendons donc des explications concernant ce point et en vous remerciant de l'attention portée à notre interpellation, nous restons attentifs à la situation et ne manquerons pas de revenir sur le sujet aussi souvent que nécessaire. »

- M. Yves Froidevaux : déclare qu'il lui semblait intéressant, en pleine conférence de presse de l'UDC que l'on est en train de vivre, qu'il y ait également une intervention de gauche, puisque l'on s'adresse directement à la presse depuis cette salle, c'est pour le moins interrogeant. Il suggère que l'on ne fasse pas de micro-management afin de savoir quels sont les collaborateurs qui ont le droit à des primes ou pas, on ne connaît pas les conditions de travail, les missions qui ont été affectées à ces gens et il pense que l'on est là au-delà des compétences de ce Conseil communal, et cela le dérange assez profondément sur ce que l'on est en train de vivre en l'instant présent. Il propose que les interpellateurs ne se mêlent pas de politique salariale, de politique de prime, on est bien au-delà de ce que l'on attend d'un Conseil communal. Il en remercie les Conseiller(ère)s et il est convaincu que la Municipalité verse des primes aux collaborateurs qui ont proposé un travail particulier ou ont eu des conditions particulières de travail. Il a entière confiance en leur sagesse pour ces questions-là. Mais il pense que ce n'est pas un travail du Conseil communal.

18. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pascal Chollet intitulée « Développement économique et urbanistique de la ville de Gland et projet d'implantation de l'enseigne McDonald's »

- M. Patrick Messmer : déclare qu'il arrive parfois que le rôle de Conseiller soit confronté à des questions existentielles, voire de morale. Qu'il en soit bien clair, il n'est pas du rôle d'un Conseiller de donner des leçons de diététique ou de malbouffe. Heureusement, une liberté de commerce existe dans notre pays et le politique n'a pas à faire de choix à la place du consommateur. Mais que les Conseillers lui permettent ce soir, à titre personnel, d'être surpris, choqué et désabusé.

Surpris que ce projet soit au bord d'une route saturée et engorgée. Un Municipal avance le chiffre de 1'000 voitures par jour, un autre de 500. On ne parle pas du carrefour de la Combe dont on n'a aucune solution à ce jour, ni de la tour projetée en annexe du McDo, où 1'700 personnes sont annoncées.

Choqué qu'une commune qui se prétend fière d'être « Cité de l'Energie » et « Commune en santé » cautionne de telles notions de diététique. Choqué qu'en pareille circonstance, délicate pour nos commerçants et nos paysans, on ferme les yeux sur un principe polluant. Choqué d'imaginer des détritrus autour de ce lieu. Voyez le petit bois qui est juste à côté, entre le McDo et la Route Suisse, et on veut nous faire croire qu'il sera propre tous les matins ?

Et puis désabusé, et là il a presque gardé le meilleur pour la fin. En conclusion de la réponse de la Municipalité, il est mentionné que « *des emplois seraient créés et des recettes fiscales seraient comptabilisées* ». D'accord, ok, pourquoi pas, super, il est d'accord, c'est bien, restons ouverts. Mais il reprend les mots du Municipal des finances, lesquels ont été acceptés aujourd'hui dans le dernier procès verbal, il cite : « *CHF 100 Mios réalisés par Swissquote, la ville de Gland aurait une augmentation, au niveau de l'imposition des personnes morales, d'environ CHF 540'000.-* ». Et là il se reporte, selon ces chiffres, sur l'éventuelle exploitation d'un McDo. Il ne sait pas le chiffre d'affaire, il n'est pas commerçant, mais disons environ CHF 10 Mios par année, soyons fous. Cela représenterait CHF 54'000.- s'il en croit le calcul du Municipal. Franchement, le jeu n'en vaut pas la chandelle, ni sur le plan des nuisances, ni sur le plan financier.

Il invite donc la Municipalité à tenir compte des 500 personnes qui se sont manifestées et des oppositions citées. Et puis faisons-nous la réflexion suivante : est-ce que tous ces projets, ces opportunités, c'est vraiment ce que nous souhaitons ? Il y a une motion qui sera déposée lors de la prochaine séance du Conseil qui démontre totalement la tendance que nous devons suivre et la direction dans laquelle nous devons aller; elle aura totalement son soutien. Il pense sincèrement que la période que nous traversons nous amène à une réflexion qui va déboucher sur une profonde mutation. On doit se calmer. Et si on ne le fait pas, avec tout ce que nous traversons, alors c'est que l'on n'a vraiment rien compris.

- Le président demande à M. Pascal Chollet s'il est satisfait de la réponse.
- M. Pascal Chollet : ne sait pas quoi dire en fait, il croit que les choses ont été dites d'une certaine manière. Il a aussi noté qu'il y avait certaines choses qui ne le satisfaisaient pas, il avait envie que plus de chiffres et de données ressortent sur la réponse. Il y avait aussi des points positifs parce que l'on apprend que le totem qui faisait 18 mètres n'est fait « plus de 6 », ce qui correspond à ce qui existe déjà dans la zone. Il soulignerait toute la question en lien avec le trafic, cela lui paraît être aussi un point extrêmement important, il y a de grosses interrogations par rapport à cela. On a un cas sectoriel particulier mais il y a tout ce qui se développe autour, on parle de quelques heures en milieu de journée et en début de soirée, on ne sait pas ce qui va se passer entre 20h00 et 23h00 ou minuit, il ne sait pas quelles seront les heures de fin de service. Et puis après, qu'est-ce que cela va-t-il représenter au niveau des gens qui habitent dans les environs par rapport à tout ce trafic supplémentaire qui se met en place ?

19. Interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Quelles solutions pour les frais de transports des gymnasiens de Gland »

- Le président passe la parole à M. Martin Ahlström pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal dans la mesure où les questions posées touchent plusieurs secteurs, notamment la jeunesse, les transports et les finances. Elle tient juste à signaler que la problématique soulignée par M. Martin Ahlström est un point qui est souvent remonté soit dans les réunions de parents, soit en direct au Conseil d'établissement.

DIVERS

20. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement primaire et secondaire

Suite à la démission de Mme Natacha Bello, le poste est à repourvoir au sein du Conseil d'établissement primaire et secondaire.

- Au nom du groupe GdG, Mme Christelle Giraud-Nydegger propose la candidature de M. Sébastien Bertherin.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

Résultat

Par acclamations, M. Sébastien Bertherin est nommé délégué auprès du Conseil d'établissement primaire et secondaire.

- Le président le félicite pour cette nomination et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

21. Divers et propositions individuelles

- Mme Véronique Villaine : a juste une petite question. En mai dernier, les Conseiller(ère)s ont voté le préavis Admin 2.0, qui avait déjà un planning très ambitieux, à savoir la mise en place de tout ce qui était de priorité 1 au troisième trimestre. Le troisième trimestre vient de se terminer et elle aimerait savoir si on va lui dire que l'effet Covid est passé par là ? Il aura bon dos car elle peut garantir qu'effet Covid ou pas, elle et ses collègues ont travaillé comme des dingues en télétravail, donc ce n'est pas vraiment un argument pour l'informatique; ou si simplement, comme prévu, cela a pris un peu de retard sur un projet un peu trop ambitieux; ou si, on ne sait jamais, tout va bien et tout est en place.
- M. Gérald Cretegny : répond que malheureusement l'effet Covid est quand-même passé par là. Des employés ont bien sûr fait du télétravail, mais cela pose problème pour l'organisation des équipes. Il y a aussi des personnes de l'extérieur impliquées, en plus des ateliers devaient se faire à certaines dates, il a donc fallu quand-même repousser un certain nombre de choses, ce qui fait qu'il y a petit retard de 2 ou 3 mois au total sur le projet aujourd'hui.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : aurait bien voulu pouvoir poser la question à M. le Municipal Thierry Genoud, mais elle la pose quand-même au vu des délais, sinon elle posera la question au SBU demain. Le 22 septembre dernier a eu lieu une séance d'information pour le Plan partiel d'affectation « La Crétaux » - Swissquote, où l'on a découvert le projet d'une tour de 60 mètres de haut. Dans son

intervention sur NRTV, M. le Municipal Thierry Genoud parle d'une enquête publique du Plan d'affectation qui se terminerait le 15 octobre. Or elle n'a rien vu sur le site de la CAMAC. Quelle est concrètement la procédure de planification ?

- M. Gérald Cretegy : répond qu'il ne connaît pas les dates par cœur, mais il se rappelle que lors de la séance du 22 septembre dernier, cela faisait environ une semaine que la mise à l'enquête était lancée. Il n'a par contre plus en tête la date du délai final et en est désolé.
- M. Evan Lock : aimerait juste revenir sur l'interpellation de M. Martin Ahlström par rapport aux déplacements. Il est bien placé pour le savoir parce que c'est quand-même lui qui fait les abonnements, ce qui fait qu'il parle avec les parents et effectivement c'est un problème. Par contre, ce qu'il faut savoir, c'est que jusqu'à en tout cas l'année passée, l'école entraînait en matière pour rembourser les CHF 981.- de différence entre les deux abonnements. C'était une chose qui n'était pas communiquée à tout le monde, il y avait la possibilité que les élèves fassent une demande et plusieurs familles ont été remboursées de la différence, en tout cas jusqu'à l'année passée. Apparemment cette année cela devient plus compliqué car il faut remplir tout un formulaire de revenus, de dépenses, etc., et certains parents y ont renoncé en disant que c'était trop compliqué ou trop invasif. Cela se fait-il comme cela maintenant parce qu'il a dit à tout le monde ces dernières années qu'il fallait faire des demandes, il ne sait pas non plus. Mais il a quand-même communiqué cette information, ainsi que la subvention de CHF 135.-, au plus de personnes qu'il pouvait. Peut-être que la Municipalité pourrait se renseigner auprès du gymnase de Renens pour savoir quelle est la pratique en vigueur et comment cela se passe-t-il.
- Mme Regina Bovet : aimerait savoir si une société établie à Gland doit payer la taxe pour la déchèterie même si c'est une entreprise externe qui vient vider ses conteneurs. Elle aimerait également savoir le montant de cette taxe.
- M. Michael Rohrer : répond que toute entreprise qui a son siège à Gland, si ce n'est pas un siège « boîte aux lettres » et même si cette dernière ne se rend pas à la déchèterie, est effectivement soumise à la taxe, laquelle s'élève à CHF 200.-.
- Mme Carmen Maquelin : a une demande à la Municipalité, et en particulier à Mme la Municipale Christine Girod. Depuis un certain temps, les classes de développement à effectif réduit ont été déplacées à Nyon. De ce fait, les parents qui n'ont pas d'autre choix se retrouvent à financer le transport de leur enfants, ainsi que les inconvénients liés à cette situation. Jusqu'à présent et à sa connaissance, ni l'école ni la Municipalité ne sont entrés en matière sur ce point. Cette situation n'étant pas un choix de l'enfant ou des parents, elle lui paraît en contradiction avec la notion de l'enseignement obligatoire. La Municipalité serait-elle d'accord d'ouvrir le dialogue avec les parents concernés afin de trouver un terrain d'entente ? Le retour de telles structures à Gland est-il envisagé ?
- Mme Christine Girod : remercie Mme Carmen Maquelin pour sa question. Concernant le remboursement des frais de déplacement, à sa connaissance, c'est le contraire qui se passe puisque pour l'école obligatoire et pour les cas qui ont été cités, une aide peut être demandée à la Commune et est en général honorée. Donc si ce n'est pas le cas ou s'il y a une situation particulière qu'elle ignore, elle est à disposition pour discuter avec n'importe quel parent à n'importe quel moment, sans problème. S'agissant de la planification et de l'endroit où sont installées ces classes de développement, qui ne s'appellent plus comme cela mais c'est de l'enseignement spécialisé, là il faudra malheureusement s'adresser à la DGEO ou au directeur de l'école de Gland. Elle fait volontiers le relai pour avoir des informations plus précises, mais ce n'est pas de la compétence de la Commune de déplacer ces classes ou non.
- M. Patrick Messmer : va finir sur un sujet quelque peu léger, qui lui trotte dans l'esprit déjà depuis plusieurs mois. On discute du Plan de zones du Bourg, il y a une nouvelle église qui est en construction et il aimerait simplement parler du clocher qui a plus de 50 ans et qui, à l'époque, était blanc. D'où sa question dans les « propositions individuelles » – il ne veut surtout pas créer un débat politique là-dessus : la remise à niveau de l'époque fait-elle partie des projets de la Municipalité ?

- M. Gérald Cretegy : répond qu'à son souvenir le clocher n'était pas blanc. Le béton était simplement beaucoup plus clair, ce qui fait qu'il pouvait peut-être paraître blanc par grand soleil quand les cloches ont été montées le haut de ce clocher. Mais il ne va pas aller plus loin dans le passé parce qu'il sait qu'il y a quelques personnes qui le visent directement. La Municipalité n'a pas discuté de ce sujet, mais il prend note de cette question. Il est vrai que le nettoyage d'un bâtiment peut tout à fait être effectué en cas de nécessité, mais il faudrait voir s'il serait possible de le faire et quelle en serait la planification. La Municipalité répondra ultérieurement.
- M. Gilles Davoine : déclare que le site Internet *www.gland.ch* est quand-même extrêmement bien fait puisque l'on y trouve les dates de la mise à l'enquête pour le Plan d'affectation « La Crétaux » et son règlement, qui est bien du 15 septembre au 15 octobre 2020.
- M. Jérôme Frachebourg : a une question qui lui est venue suite à la lecture d'un article du quotidien « La Côte » du 30 septembre 2020 qui parlait des zones 30 km/h et de l'effet sur les amendes, suivant qu'elles étaient homologuées ou pas. Et sa question est simple et tient en deux volets : pour rappel, combien y a-t-il de zones 30 km/h à Gland ? Lesquelles sont homologuées et lesquelles ne le sont pas ? Il a lu dans la presse que celle du Bourg était homologuée mais qu'au vu des changements qui allaient arriver et bien on devrait sûrement la ré-homologuer, mais sa question concerne les autres.
- M. Michael Rohrer : répond qu'effectivement la zone du Bourg va devoir repasser par la phase d'homologation lorsque certaines choses seront refaites dans le Vieux-Bourg. Tout ce qui se trouve sous-gare est aujourd'hui en zone 30 km/h. Il rappelle juste que la zone 30 km/h sur-gare a pris 4 ou 5 ans pour être homologuée, mais qu'il a fallu moins d'une année pour homologuer l'entier de la zone qui est sous-gare. Il y avait juste un petit bout de chemin situé vers l'entrée de l'UICN qui n'était pas homologué, mais le reste l'était. Il ajoute qu'il y a quelques petites subtilités en ce qui concerne l'homologation, en ce sens que Gland ayant une délégation de compétences au niveau de la police, c'est le Canton qui procède à l'homologation des zones 30 km/h dans notre Ville, soit le voyer. Et par exemple à Nyon, où il existe une police intercommunale, c'est la Municipalité qui valide ces zones.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au 12 novembre 2020 à 19h30, dans un lieu restant à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h50.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Pierre-Alain Bringolf

La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes :

1. Motion de M. Rupert Schildböck et collègues intitulée « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal »
2. Interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Quelles solutions pour les frais de transports des gymnasiens de Gland »

Motion de Rupert Schildböck et collègues

Séance du Conseil communal de la Ville de Gland du 8 octobre 2020

Pour un moratoire¹ sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal.

Préambule

Lors de sa séance du juin 2019, le Conseil communal de la Ville de Gland traitait la [réponse](#) de la Municipalité à mon [interpellation](#) de mars 2019, réponse qui montrait que l'ensemble de nos outils de planification du sol sont obsolètes : plan directeur communal, plan des zones, schéma directeur ouest.

Rappelons ici la réponse de la Municipalité à mon interpellation où elle précisait que « le travail pour le plan d'affectation communal se réalise toujours dans le cadre de [préavis municipal 45-2013](#) » et que le [Bilan et Ambitions Mi-Mandat de la Municipalité](#) du janvier 2019 précise que « suite à l'entrée en vigueur en 2018 de la Loi [cantonale] sur l'aménagement du territoire et des constructions ([LATC, RS 700.11](#)), le Plan d'affectation communal se met en place » et que « le Plan directeur intercommunal apportera un réflexion régionale sur les thématiques telles que l'urbanisme, la mobilité et les transport, les infrastructures et l'environnement ».

Développement

A l'époque (cf. [procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2019](#)), j'avais cité la Municipalité qui déclarait que « certains réponses [à l'interpellation] ne pourront être apportés au Conseil communal que dans les prochains mois [c. à d. avant la fin d'année 2019] ».

Force est de constater qu'aujourd'hui nous ne savons pas beaucoup plus qu'il y a quinze mois et que le Conseil communal attend toujours d'être appelé à étudier la mise à jour du Plan d'affectation communal et des informations précises sur le développement du Plan directeur intercommunal.

Ceci alors que, selon la Loi [cantonale] sur l'aménagement du territoire et des constructions du 17 avril 2018 ([LATC, RS 700.11](#)) dans son art 4.4 « La municipalité est chargée de faire observer les prescriptions légales et réglementaires, ainsi que les plans en matière d'aménagement du territoire et des constructions ».

J'avoue que ce domaine de l'aménagement du territoire est complexe. Cependant, deux principes simples devraient présider aux décisions communales.

D'abord, l'art 15 de la Loi [fédérale] sur l'aménagement du territoire ([LAT, RS 700](#)) dispose qu'**une planification vaut pour quinze ans**, alors que notre Plan (général) d'affectation communal actuel date de 1986 (cf. [Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions](#) et [Plan des zones](#)). Cet article 15 LAT pose plusieurs conditions et principes qualitatifs :

¹ Par moratoire, il s'agit de comprendre que, au-delà du message politique clair, la Municipalité est en droit de créer des « zones réservées » dans des secteurs où il est nécessaire de disposer d'une vue d'ensemble ou d'approfondir la réflexion à la lumière en particulier du nouveau Plan directeur cantonal ou de la jurisprudence, avant de décider de leur affectation.

Art 15 LAT Zones à bâtir

1. Les zones à bâtir sont définies de telle manière qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes.
2. Les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites.
3. L'emplacement et la dimension des zones à bâtir doivent être coordonnés par-delà les frontières communales en respectant les buts et les principes de l'aménagement du territoire. En particulier, il faut maintenir les surfaces d'assolement et préserver la nature et le paysage.
4. De nouveaux terrains peuvent être classés en zone à bâtir si les conditions suivantes sont réunies :
 1. ils sont propres à la construction ;
 2. ils seront probablement nécessaires à la construction dans les quinze prochaines années même si toutes les possibilités d'utilisation des zones à bâtir réservées ont été épuisées et ils seront équipés et construits à cette échéance ;
 3. les terres cultivables ne sont pas morcelées ;
 4. leur disponibilité est garantie sur le plan juridique ;
 5. ils permettent de mettre en œuvre le plan directeur.

En plus, l'aménagement du territoire doit **respecter une logique de cascade cohérente** entre :

- les principes de la législation fédérale, et en particulier de la LAT (*nota bene* : le Conseil fédéral adopte les plans directeurs cantonaux)
- la législation cantonale LATC, les principes et les fiches du plan directeur cantonal
- les plans directeurs régionaux ou intercommunaux (y compris la planification des zones d'activités, notamment industrielles)
- la réglementation communale et ses plans, dûment adoptés par le Conseil communal et ratifiés par le Canton.

Or les exemples se multiplient à Gland qui, sans parler du fond, montrent une perte de maîtrise de cette politique publique essentielle, voire qui mettent le doute sur de possibles conflits d'intérêts (comme on l'a vu récemment dans la Communes de Bagnes à Verbier), par exemple :

- Le **plan partiel d'affectation « La Combaz »** (cf. [PPA La Combaz](#)), mal articulé avec la proche Ballastière, qui a obligé la Commune à hâter le déménagement de la déchèterie pour un budget de CHF 5.5 million pour la collectivité, le Municipal en charge du dossier ayant annoncé qu'il ira solliciter après coup une participation des promoteurs ;
- Le **préavis 72-2020** ([préavis](#), [rapport CoFin](#), [rapport CoTech](#), [décision](#)) relatif au déplacement de ladite déchèterie, qui a suscité l'incompréhension de la Commission des finances (sic !) apprenant que la **route de contournement ouest** ne passerait plus selon l'itinéraire annoncé officiellement (cf. [Schéma directeur intercommunal Gland-Vich](#)), et que le Canton avait requalifié toute la zone industrielle de l'ouest comme d'intérêt prioritaire ;

- Le projet de **halles artisanales aux Avouillons**, mis à l'enquête en juillet 2019, qui avait suscité des oppositions notamment en raison de son impact sur les surfaces agricoles détruites (en proximité de la ferme Baumgartner) et la surcharge de trafic sur l'avenue du Mont-Blanc, qui a valu aux opposants une année plus tard la réponse que la Municipalité bloquait le projet et demandait une étude d'impact sur le trafic ;
- Le projet d'implantation de l'enseigne **McDonald's** avec drive-in (280 places, +1000 mouvements/jours), dont l'acceptation est fondée sans vision des impacts cumulés de toutes les constructions planifiées et sans réflexion sur les axes de mobilité douce à développer ;
- Le projet de **tour Swissquote** de 60 mètres (quinze étages), pour un campus bancaire de 1700 personnes, présenté la semaine passée alors qu'on n'a aucune vision d'ensemble de ce secteur de 150m autour de la gare (quelle sera la hauteur du Plan partielle d'affectation du quartier Gare Sud ?!).

Les exemples ci-dessus sont publics et connus ; mais il faut y ajouter d'autres opérations immobilières importantes très discrètes, qui conduisent à se demander si cette approche morcelée de l'aménagement du territoire ne relève pas en fin de compte d'une stratégie délibérée, au détriment de l'intérêt public :

- 13'000 m2 historiquement classés en zone de faible densité faisant partie du magnifique **domaine agricole de la Lignière** viennent d'être achetés par des promoteurs vers le chemin du Pommier. Ces derniers entendent bien sûr tapisser le secteur de villas. Ceci alors que la zone aurait déjà dû être rendue à la zone agricole, conformément aux instructions cantonales.
- Le secteur de vignes entre la ferme **Wahlen de La Pique** et le **chemin des Vignes** a lui aussi été acquis par des promoteurs. Or il est classé en « zone de faible densité » alors qu'un aménagement pertinent permettrait une densification raisonnable (cf. ordre contigu prévu de manière très restrictive en zone villa).

Précisons que l'application des deux principes rappelés ci-dessus semble indispensable non seulement pour favoriser un aménagement de qualité, élaboré démocratiquement ; mais aussi pour préserver les intérêts des propriétaires ou investisseurs, qui doivent pouvoir travailler dans un climat de prévisibilité et de sécurité du droit. En l'occurrence, la récente jurisprudence du Tribunal fédéral va clairement dans le sens de refuser ces nouveaux quartiers lorsqu'ils jouxtent une zone agricole et sont décentrés, ce qui augure d'un enlèvement du dossier du chemin des Pommiers, qui coûtera des dizaines de milliers de francs aux promoteurs, aux riverains du projet, et à l'Administration.

La Commission du Plan des zones n'ayant pratiquement pas été réunie depuis le début de la législature, et vu le déficit d'informations de la part de la Municipalité, nous ne citons là que les projets dont nous avons connaissance.

On pourrait y ajouter les incertitudes concernant le secteur du bord du lac, notamment avec le projet balayé via le référendum sur le chemin piétonnier des rives du lac. Ou encore les indices de « surchauffe » et d'impossibilité des infrastructures actuelles à absorber une telle croissance débridée :

- Portakabines pour les écoles ;
- Problème de STEP et de réseau d'eau ;
- Entretien déficient du réseau routier et pour la mobilité douce.

Mais cette liste suffit clairement à montrer qu'un moratoire sur les projets de lotissements et autres Plans partiels d'affectation (PPA) est devenu indispensable. D'autres communes l'ont fait (notamment notre voisine, la Commune de Begnins, où le Conseil communal [a accepté le 23 juin 2020 le préavis 9-2020 tel qu'amendé](#)) et, vu les promesses du Municipal en charge de l'urbanisme quant à l'imminence de préavis relatifs au Plan d'affectation communal, il ne portera guère à conséquences.

Conclusion

Aussi, conformément à l'article 71 de notre [Règlement du Conseil communal](#), les soussigné-e-s demandent à la Municipalité, de « ... présenter une étude au moyen d'un rapport sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du conseil communal au moyen d'un préavis ».

Concrètement, nous la remercions par avance d'examiner l'opportunité d'un moratoire sur tout ou partie des projets de lotissement et de Plan partiel d'affectation jusqu'à l'adoption par le Conseil communal d'un nouveau Plan d'affectation communal, en particulier via la création de « zones réservées » au sens de l'article 46 LATC.

Précisons encore que l'an dernier, le fait d'avoir déposé une interpellation n'avait pas permis une analyse par une Commission du Conseil, alors que la présente motion, si elle est prise en considération, permettra au moins une mise à jour de l'information et un débat.

Rupert Schildböck, plate-forme PS-Les Vert-e-s

Gland, 6 octobre 2020

Interpellation: quelles solutions pour les frais de transports des gymnasiens de Gland

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Depuis la rentrée académique 2016, un nombre croissant des jeunes de Gland en formation gymnasiale doivent se rendre au Gymnase de Renens en lieu et place du Gymnase de Nyon.

La saturation de la capacité d'accueil du Gymnase de Nyon est à l'origine de ce changement de fréquentation.

A la rentrée 2020, pas moins de 112 élèves de Gland sont inscrits au Gymnase de Renens alors que seuls quelques dizaines sont enregistrés à Nyon.

En sus d'un temps de trajet sensiblement plus long (4 minutes de train entre Gland et Nyon par rapport à 21 minutes entre Gland et Renens), le changement représente une charge financière annuelle de CHF 1'000.- par élève. Il revient à l'élève, respectivement à ses parents, de couvrir les frais de transports supplémentaires, la Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (ci-après DGEP) ayant exclu un financement par le canton. Il est précisé que la commune de Gland subventionne les abonnements de train à concurrence de CHF 135.00 par an et par personne.

A juste titre, de nombreuses familles se plaignent aujourd'hui du système mis en œuvre.

La commune de Gland ne figure pas dans la zone de recrutement du gymnase de Renens. C'est dire que la solution imposée actuellement à de nombreux jeunes glandois procède d'une malheureuse improvisation. En d'autres termes, la DGEP s'accommode d'une entorse aux règles d'affectation des élèves découlant des zones de recrutement, mais refuse d'en assumer les conséquences financières pour les familles.

Cette situation est insatisfaisante et il serait opportun d'y remédier.

On peut certes envisager de solliciter la commune de Gland afin qu'elle finance le surcoût pour les familles, mais cela représenterait un budget annuel d'environ CHF 100'000.00. Pour le motif déjà invoqué, cette dépense serait en tous points injustifiée dans la mesure où les élèves de Gland ne doivent justement pas se rendre au Gymnase de Renens selon les règles en vigueur.

On peut également songer à la mise en place d'un gymnase à Gland, ce qui a par ailleurs fait l'objet d'une interpellation de M. Victor BRAUNE le 25 avril 2018. Or, si ce projet devait se concrétiser, il verrait le jour seulement en 2030, ce qui ne résout pas la problématique actuelle des coûts de transports entre Gland et Renens.

On peut enfin envisager une aide par des donations privées, ce qui va dans le sens d'un postulat déposé en date du 5 décembre 2019. Il s'agit toutefois que d'un projet et il n'existe à ce jour aucune entité privée en mesure de financer les frais de transport des gymnasiens.

En définitive, le plus logique serait d'intervenir auprès de la DGEP afin qu'elle reconsidère sa position et entre en matière sur une prise en charge financière ou à tout le moins sur une participation.

Aussi, je prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que la DGEP a approché la Municipalité avant d'affecter des élèves de Gland au gymnase de Renens ? est-ce que les mesures d'accompagnement, notamment les frais de transport, ont été prévus et évoqués ?
- Est-ce que la Municipalité pourrait intervenir auprès de la DGEP pour que les élèves de Gland fréquentent un autre gymnase que celui de Renens ?
- Est-ce que la Municipalité pourrait envisager de prendre en charge, en totalité ou en partie, les frais de transport des élèves entre Gland et Renens ?
- Est-ce que la Municipalité serait en mesure de renégocier avec la DGEP, voire d'intervenir de façon énergique, afin que le canton couvre les frais de transport des élèves ?

En remerciant d'ores-et-déjà la Municipalité pour les réponses apportées à ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'assurance de ma considération respectueuse.



Martin AHLSTRÖM